

Titre du projet : Projet de construction des minicentrales Onimiki Nord et Sud par Énergie Renouvelable Onimiki S.E.C.
Nom de l'initiateur du projet : Énergie Renouvelable Onimiki S.E.C.

PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément à l'article 36 du [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#), le demandeur doit produire la « Déclaration d'antécédents ». Il est à noter qu'une telle déclaration n'est pas requise de la part des personnes morales de droit public. Vous trouverez le formulaire de « Déclaration d'antécédents » à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances selon les modalités énoncées à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/tarification.htm>. Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Courriel : dgees-info@environnement.gouv.qc.ca

Veillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l'autorisation d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet » ne soit déposé.

Par ailleurs, en vertu de l'[Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification de l'initiateur de projet

Nom : Énergie Renouvelable Onimiki S.E.C.

Adresse municipale : 116, rue Ogima, Kebaowek, Québec, J0Z 3R1

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :

Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Marc Morin, directeur de projet

Numéro de téléphone : 705- 817-3098

Numéro de téléphone (autre) : -

Courrier électronique : mmorin@devpek.ca

1.2 Numéro de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 3378516473

1.3 Résolution du conseil municipal

Si le demandeur est une municipalité, l'avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.

1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)

Nom : CIMA+

Adresse municipale : 501-1190B, rue de Courchevel, Lévis QC G6W 0M6

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :

Numéro de téléphone : 438 863-0346

Numéro de téléphone (autre) : -

Courrier électronique : anne-marie.wagner@cima.ca

Description du mandat : Conception du projet et étude d'impact sur l'environnement

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 Titre du projet

Projet de ... (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de ... (installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de ... (municipalité/MRC/TNO)

Projet de construction des centrales Onimiki Nord et Sud par Énergie Renouvelable Onimiki S.E.C.

2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets

Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) votre projet est assujéti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple).

Partie II, article 11, alinéa 1, paragraphe a) et autres

2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Le projet d'aménagement hydroélectrique Onimiki est porté par Énergie Renouvelable Onimiki S.E.C., qui est une société en commandite formée, de la MRC de Témiscamingue et de trois communautés des Premières Nations, soit [Kebaowek](#) First Nation, [Wolf Lake](#) First Nation et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan. Le projet consiste en deux petites centrales hydroélectriques profitant du réservoir Kipawa

et de sa gestion historique. Ce type d'ouvrage permet la production d'énergie renouvelable tout en atténuant les impacts sur l'environnement actuel. Les petites centrales auront une capacité totale projetée de 67 MW.

Le projet Onimiki permettra de générer des retombées économiques importantes pour la région. Sa construction devrait durer deux ans, permettra de créer plusieurs emplois et pourrait générer des revenus excédentaires de l'ordre de 7 M\$ pour les Premières Nations et la MRC dès les premières années. Le projet représente un investissement de l'ordre de 475 M\$.

Le complexe est composé de trois secteurs d'intervention, soit les secteurs Thiriot et Témiscamingue où seront aménagées respectivement les centrales Onimiki Nord et Sud, et le secteur Laniel, où seule une gestion des débits de la rivière Kipawa sera effectuée.

La carte 1 présente les secteurs d'intervention tandis que les cartes A01-C à A03-C localisent les principaux aménagements (voir cartes A01-C à A03-C à l'annexe II et carte 1 à l'annexe III).

Secteur Laniel

Le secteur Laniel implique une modification de la gestion des débits en aval du barrage de Laniel, localisé au nord du réservoir Kipawa. Aucun aménagement ou travaux de construction ne sont envisagés sur la surface de l'aire des limites du parc national d'Opémican.

Les débits actuels moyens estimés à environ 80 m³/s seront réduits à des débits minimums de 15 m³/s. Un débit écologique basé sur les résultats de l'étude d'impact environnemental et un débit communautaire, qui sera convenu avec la communauté et les parties prenantes, seront respectés en tout temps lors des opérations. Par conséquent, la rivière Kipawa, entre le barrage Laniel et le lac Témiscamingue, verra ses débits et niveaux réduits à certaines périodes de l'année.

Onimiki Nord / Secteur du lac Thiriot

L'aménagement d'Onimiki Nord sera situé à un peu moins de 30 km au nord de la ville de Témiscaming. La centrale sera construite en rive de la rivière des Outaouais, en bordure de la limite sud du secteur de la Rivière-Kipawa du parc national d'Opémican. L'aménagement complet comprendra trois ou quatre turbines d'une puissance de 20 ou 15 MW chacune pour une puissance totale installée de 60 MW. La hauteur de la chute brute sera de 90 m et le débit nominal sera de 28 m³/s par turbine, pour un groupe de trois. Plusieurs éléments techniques seront réalisés pour cet aménagement :

- Exondation partielle du premier plan d'eau du lac Thiriot (amont) et raccordement au lac Kipawa par un canal qui sera excavé;
- Excavation de deux canaux afin de relier les deux autres plans d'eau du lac Thiriot (centre et aval);
- Construction d'une digue à l'exutoire du lac Thiriot (aval) de 85 m de longueur et de 5 m de hauteur;
- Un quatrième canal sera creusé entre le lac Thiriot et le lac Nadeau de même que deux canaux dans le lac Nadeau;
- Construction d'un barrage à l'exutoire du lac Nadeau de 115 m de longueur et de 10 m de hauteur;
- Une prise d'eau et une galerie d'amenée souterraine (longue de 2 000 m) permettront de faire passer l'eau sous le parc national d'Opémican jusqu'aux trois conduites forcées (700 m chacune au sol);
- Construction d'un bassin d'équilibre à l'extrémité sud de la galerie d'amenée souterraine (à 1 500 m de l'entrée de la galerie) qui agira comme puits d'accès lors de la construction.

Les six canaux à implanter auront une profondeur de 5 m et une largeur de 26 m (si rectangulaire) ou de 41 m de large (si trapézoïdal).

Pour chacun des cours d'eau qui seront croisés lors de la construction (ruisseaux Lost et sans nom), un débit écologique sera assuré.

Enfin, la reconstruction d'un pont entre les plans d'eau du lac Thiriot centre et aval est prévue de même que la construction des routes d'accès.

Le plan de l'aménagement général de la centrale Onimiki Nord, tel que proposé, est joint à ce document (voir carte A02-C à l'annexe II).

Onimiki Sud / Secteur Témiscamingue

L'aménagement d'Onimiki Sud sera situé dans la ville de Témiscaming, localisée dans la partie méridionale de la MRC de Témiscamingue. La prise d'eau proposée pour la centrale sera située dans le littoral et en rives du lac aux Brochets, à proximité du barrage Lumsden. Cette structure acheminera l'eau à la centrale de production par une galerie souterraine d'une longueur totale de 1 550 m, incluant une section non revêtue et une section blindée.

Deux options sont envisagées, soit la réfection de l'ancienne centrale ou la construction d'une nouvelle. L'ancienne centrale est présente en rive du lac Témiscamingue, dans la ville de Témiscaming. Ses coordonnées sont :

- 79°10'55,08" de longitude ouest;
- 46°71'98,30" de latitude nord.

Pour l'option de la nouvelle centrale, elle comportera une turbine Francis à axe horizontale à double roue pour une puissance installée de 7 MW. Pour l'option du rééquipement de la centrale existante, elle comportera une ou deux turbines Francis à axe vertical pour une puissance totale installée de 7 MW. La chute brute sera de 60,0 m et le débit nominal sera de 6 m³/s par turbine. Advenant un arrêt de la centrale Onimiki Sud, tout le débit sera évacué par le déversoir du barrage Lumsden et donc vers le ruisseau Gordon, comme dans les conditions avant aménagement. L'opération de cette centrale entraînerait une diminution du débit du ruisseau Gordon en aval du barrage Lumsden qui passerait d'un débit moyen de 13 m³/s à 1 m³/s environ. Aucune superficie inondée supplémentaire n'est prévue pour cette centrale et aucune route d'accès ne sera construite puisque les installations sont déjà desservies. Au besoin, une analyse du débit réservé écologique et/ou esthétique sera effectuée afin de répondre aux préoccupations du milieu pour le secteur en aval du barrage.

Le plan de l'aménagement général de la centrale Onimiki Sud, tel que proposé, est joint à ce document (voir carte A02-C à l'annexe II).

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

2.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.

Le projet Onimiki est un partenariat communautaire qui s'inscrit parfaitement dans le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec et le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec.

Le Plan pour une économie verte 2030 vise à créer une économie verte et prospère en s'engageant dans un ambitieux projet d'électrification de l'économie et de lutte aux changements climatiques. Pour y parvenir, la province doit tirer parti de l'atout inestimable dont le Québec dispose avec son électricité propre. La production québécoise d'électricité est parmi les plus sobres en carbone dans le monde, provenant à plus de 99 % de sources renouvelables.

Dans ce plan, il est mentionné : « Depuis plusieurs décennies, l'électricité constitue un puissant facteur d'industrialisation de l'économie québécoise, attirant au Québec des investissements qui ont profondément transformé et enrichi plusieurs régions. Avec le Plan pour une économie verte 2030, le gouvernement entend miser sur cet atout stratégique pour accroître la productivité de l'économie québécoise, stimuler l'investissement et l'innovation, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de leurs activités. » (Gouvernement du Québec, 2020)

« La disponibilité au Québec de ressources hydroélectriques abondantes et compétitives représente un atout inestimable à mettre pleinement en valeur. L'électrification et la lutte contre les changements climatiques offrent au Québec l'occasion de tirer pleinement profit de son électricité propre, de développer des filières industrielles de classe mondiale dans des secteurs d'avenir et de soutenir des emplois bien rémunérés. » (Gouvernement du Québec, 2020)

Le Plan pour une économie verte 2030 souligne l'importance de travailler en collaboration avec les différentes communautés autochtones pour les mesures conçues et mises en œuvre dans le cadre du plan soient appropriées et efficaces.

Le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec fait aussi état de l'importance de renforcer les liens avec les communautés autochtones et les communautés locales.

« Nous sommes déterminés à faire en sorte que cette transition soit porteuse de partenariats concrets et d'occasions pour les communautés autochtones d'obtenir leur juste part des retombées qui découleront du développement énergétique. [...] Nous voulons aller plus loin dans le partage de la richesse générée par les projets énergétiques en permettant aux Premières Nations et aux Inuits de

tirer de ces projets des revenus autonomes qu'ils pourront affecter à leurs priorités – développement économique, préservation de la culture, de la langue, de la pratique d'activités traditionnelles ou autre, à elles de décider. » (Hydro-Québec, 2023)

Hydro-Québec estime que la décarbonation et la croissance de l'économie entraîneront une hausse importante de la demande d'électricité. Elle estime que ces efforts feront doubler la demande d'électricité d'ici 2050. Le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec prévoit l'ajout de 60 TWh d'énergie, soit entre 8000 et 9000 MW de puissance additionnelle.

« Tout en remplaçant les sources d'énergie polluantes par des sources d'énergie plus propres, la transition énergétique offre aussi une occasion de créer de la prospérité durable pour les Québécois et Québécoises. » (Hydro-Québec, 2023)

Le projet de minicentrales Onimiki vise à diversifier et dynamiser l'économie du Témiscamingue. Son effet de levier économique permettra d'attirer des entreprises qui créeront de bons emplois rémunérateurs et durables.

Les revenus générés pourront aussi être utilisés pour mettre en œuvre des projets de développement social comme construire des résidences pour aînés pour les Premières Nations ou offrir plus de ressources aux jeunes et aînés.

Le projet Onimiki représente un investissement de l'ordre de 475 M \$. Sa construction, qui devrait durer deux ans, permettra de créer plusieurs emplois dans la région et d'assurer un approvisionnement régional en énergie. Onimiki permettra de répondre à de réels besoins du marché en matière d'énergie renouvelable. Effectivement, les besoins en période hivernale dépassent l'offre d'électricité, forçant le recours à l'énergie ontarienne. La proximité du projet avec l'Ontario offre aussi des opportunités pour l'avenir.

Aussi, Onimiki est l'un des rares nouveaux projets hydroélectriques permettant d'assurer une production hydroélectrique additionnelle et soutenue en hiver sans engendrer de modification de la gestion d'un réservoir. Il profite en outre :

- Les études techniques sont amorcées, ce qui réduit d'autant les délais nécessaires à la réalisation du projet;
- Le bassin hydrique est déjà contrôlé;
- Le site est facilement accessible.

L'impact visuel final grandement réduit par le fait que les travaux les plus significatifs consistent en la construction de tunnels et que cette technique de construction est déjà bien maîtrisée.

2.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

À l'instar des installations d'Hydro-Québec, qui accueillent des milliers de visiteurs, aussi bien en Abitibi-Témiscamingue qu'ailleurs au Québec, le projet Onimiki entend mettre de l'avant un programme de visites et d'interprétation. Le futur centre d'interprétation d'Onimiki, tel qu'envisagé par les partenaires du projet, aura une mission éducative basée aussi bien sur le projet et ses installations, pendant et après la construction, que sur l'histoire des ouvrages préexistants dans la région.

Lors de la construction des prises d'eau et des centrales, des bouchons de roc sont prévus pour construire les ouvrages à sec. Si requis, des batardeaux devront être installés pour palier la possibilité de construire des bouchons étanches.

À Onimiki Sud, la prise d'eau sera située à proximité de la route existante. Un chemin d'accès est prévu pour accéder à la centrale.

À Onimiki Nord, des routes d'accès devront être construites, notamment pour la construction et l'exploitation de la centrale. Il est question de 7 km de routes réaménagées et de 7,6 km de nouvelles routes à construire (voir carte 1 à l'annexe III et carte A02-C à l'annexe II).

En condition d'opération normale, le débit excédentaire ne pouvant pas être turbiné sera évacué au barrage Laniel comme dans les conditions avant aménagement.

Également, pour la centrale Onimiki Sud, le projet comprendra la construction d'un poste de départ à la centrale et la construction d'environ 300 m de lignes électriques (25 kV), afin d'effectuer l'interconnexion au réseau d'Hydro-Québec (voir carte A03-C à l'annexe II). La centrale Onimiki Nord possèdera également un poste de départ et sera raccordée au réseau de transport existant d'Hydro-Québec, la ligne électrique sera construite sur une longueur de 3 000 m et aura une tension de 125 kV.

La ligne électrique projetée suivra la route projetée de la centrale jusqu'à la ligne électrique haute tension existante d'Hydro-Québec, directement à l'ouest de la route 101.

3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) :

Ville de Témiscamingue, MRC de Témiscamingue

Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet :

MRC de Témiscamingue

Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :

Secteur Laniel

Selon le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Témiscamingue, le secteur Laniel, qui est situé sur le territoire non organisé (TNO) Laniel, traverse quatre grandes affectations du territoire parmi les douze présentes sur le territoire. Tout d'abord, du lac Témiscamingue jusqu'au tronçon de la route 101 venant se raccorder au méandre de la rivière Kipawa, le territoire est soumis à l'affectation forêt de production domestique. Cependant, on trouve le long de la route 101, une petite section soumise à l'affectation agroforestière.

Par la suite, longeant la rive nord de la fin du méandre de la rivière Kipawa, et ce, jusqu'au rétrécissement de la rivière, une affectation de villégiature est présente. Celle-ci est entourée de l'affectation forêt de production domestique qui, elle, se rattache pratiquement jusqu'à la ligne électrique de haute tension.

Enfin, à partir de la ligne de haute tension jusqu'aux limites de la municipalité de Laniel, le territoire est situé dans l'affectation du périmètre urbain de la municipalité de Laniel.

Onimiki Nord / Secteur du lac Thiriot

L'affectation forêt de production domestique est la seule présente dans le secteur Thiriot selon le SAD de la MRC de Témiscamingue.

Onimiki Sud / Secteur Témiscamingue

Toujours selon le SAD de la MRC de Témiscamingue, les aménagements proposés dans le secteur Témiscamingue traversent trois grandes affectations.

La partie plus au sud, comprenant le tunnel d'amenée ainsi que la centrale Onimiki Sud, se trouve dans le périmètre d'urbanisation de la ville de Témiscamingue et du quartier Letang. Un second périmètre urbain est présent sur la rive sud du lac Jadot, le long du ruisseau Gordon, correspondant au village de Tee Lake (municipalité de Kipawa).

L'affectation villégiature est présente en rive ouest du lac Jadot.

Enfin, le reste du secteur Témiscamingue est associé à l'affectation forêt de production domestique, affectation qui reflète les récoltes de matières ligneuses du dernier siècle et qui correspond à la forêt domaniale du territoire municipalisé et du TNO Laniel.

Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :

Point central ou début du projet : Latitude : 46° 43' 26,61"N Longitude : 79° 06' 34,66' O

Point de fin du projet (si applicable) : Latitude : Longitude :

3.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux

sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

Milieu physique

Aménagements existants

Les aménagements existants sont composés des barrages Kipawa, du lac Tee, Lumsden et Laniel.

Le barrage Kipawa (X0002992) est un barrage à forte contenance qui a été construit en 1911 puis modifié en 1971. Ce barrage est composé d'une digue en terre et d'une section en béton. Sa hauteur est de 7,3 m, sa longueur est de 89 m et il appartient au Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). La superficie du réservoir est de 30 044 ha et son bassin hydrographique occupe un territoire de 5 957 km².

Le barrage du lac Tee (X0002991), qui appartient au MELCCFP – Direction générale des barrages, est un barrage à forte contenance de type béton-gravité. Construit en 1956 alors qu'il était destiné au flottage du bois, il a été reconstruit en 2006 par le gouvernement du Québec, avec la participation des municipalités de Témiscaming et Kipawa (OBVT, 2017). Sa hauteur et sa longueur sont respectivement de 7,75 et 50 m. La superficie de son réservoir est de 505 ha et son bassin hydrographique est de 44,5 km². Son usage actuel est davantage destiné à des fins récréatives.

Une digue en terre de forte contenance (X2086704) est aussi présente à proximité. L'ouvrage construit en 2006 appartient également au CEHQ (CEHQ, 2022). Sa hauteur et sa longueur sont respectivement de 3,35 et 146 m.

Le barrage Lumsden est le plus en aval du ruisseau Gordon (X0002990). Il est situé à l'embouchure du lac aux Brochets. Construit en 1918 et rénové en 2005, il est un barrage à forte contenance de type béton-gravité. Sa hauteur et sa longueur sont respectivement de 7,10 et 199,9 m. Son réservoir s'étend sur une superficie de 60,9 ha alors que son bassin versant est de 89,6 km². Le barrage appartient à Hydro-Québec alors que la centrale appartient à Rayonier A.M. Canada, société en nom collectif (CEHQ, 2022), qui s'en sert à des fins de production hydroélectrique.

Le barrage Laniel (X0003027), dont la construction date de 2010, constitue un ouvrage de forte contenance de type béton-gravité d'une longueur de 94,4 m et d'une hauteur de 15,20 m. La superficie du réservoir est de 30 044 ha et son bassin hydrographique occupe un territoire de 5 977 km² (CEHQ, 2022).

Hydrographie et hydrologie

La superficie totale du bassin versant du lac Kipawa est évaluée à 300,4 km² (OBVT, 2017).

La rivière Kipawa coule sur une distance de l'ordre de 16 km en aval du barrage Laniel avant de se déverser dans le lac Témiscamingue.

Le complexe hydrographique du ruisseau Gordon, quant à lui, prend sa source au pied du barrage Kipawa et est formé, de l'amont vers l'aval, du lac du Moulin, du lac Tee, du lac Jadot, du lac aux Brochets et du ruisseau Gordon.

En ce qui concerne les données de débits pour le ruisseau Gordon et la rivière Kipawa, celles-ci sont résumées à la figure suivante. Les débits sont exprimés sous la base de moyenne mensuelle. Par conséquent, les débits énoncés ne représentent pas les conditions quotidiennes qui seront rencontrées, mais visent à offrir une compréhension de la variation des débits suivant l'aménagement des minicentrales Onimiki Sud et Onimiki Nord. Il est à noter que les débits viseront à respecter en tout temps un débit écologique minimal ainsi qu'un débit communautaire qui seront définis de manière concertée avec la communauté et les parties prenantes. Le promoteur s'engage notamment à modifier les débits quotidiens de ces opérations pour accommoder les usagers du territoire, par exemple, lors de la tenue du Festival de la rivière Kipawa.

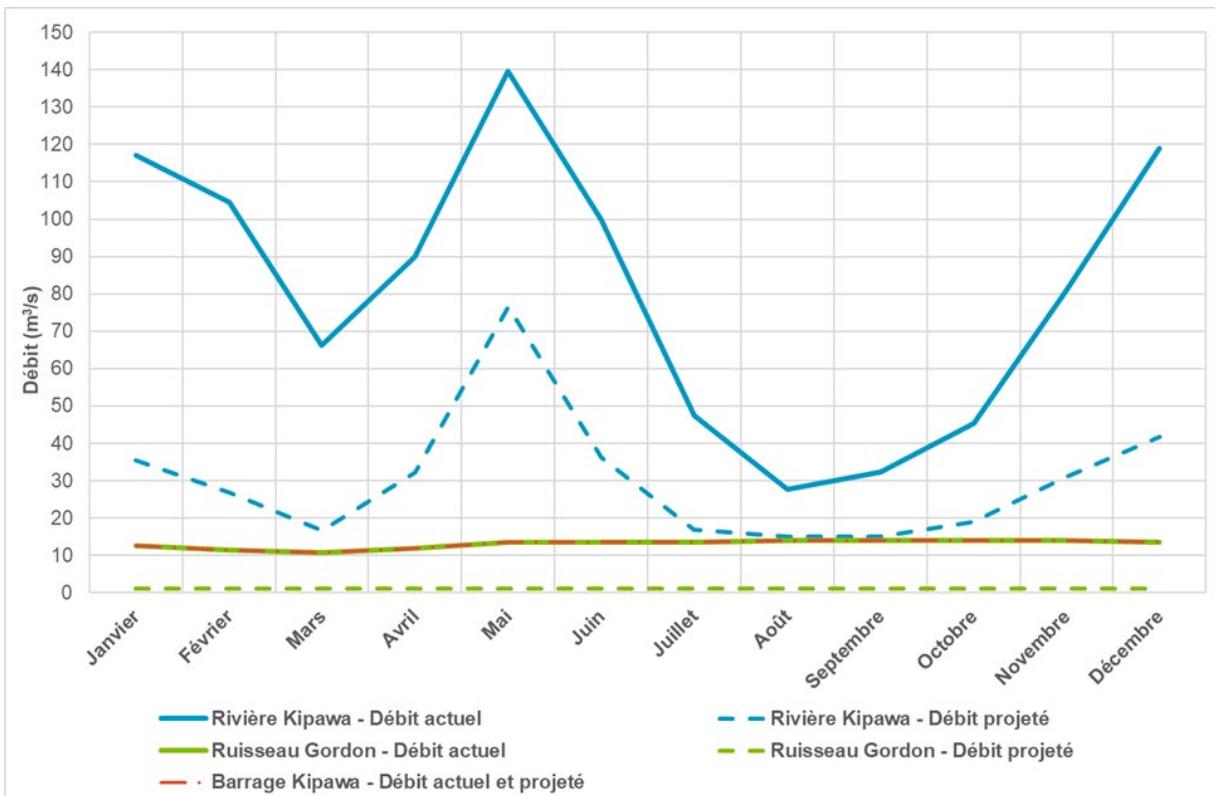


Figure 1 : Débit moyens mensuels actuels et projetés pour la rivière Kipawa et le ruisseau Gordon

Toutes les données de débit utilisées proviennent des stations hydrométriques 042610 et 048603 (1987 à 2024) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Qualité de l'eau

Selon les données existantes sur la qualité de l'eau de la zone d'étude colligée par l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) (2017), la majorité des cours d'eau présente une qualité satisfaisante. Le ruisseau Gordon est celui qui semble le plus affecté par les activités anthropiques même si elles semblent exercer une faible influence sur ce dernier. Outre les données de l'OBVT, le département des travaux publics de la ville de Témiscaming aurait des données additionnelles permettant de documenter la qualité de l'eau du secteur. Si disponibles, ces données seront consultées et résumées ultérieurement.

Le lac Témiscamingue et le lac Tee ont fait l'objet d'un suivi de la qualité de l'eau pendant plusieurs années via le programme de suivi volontaire du MELCCFP. Plusieurs paramètres ont donc été suivis depuis 2008 (MDDELCC, 2017 in OBVT, 2017). Selon ces données, le statut trophique du lac Témiscamingue serait oligo-mésotrophe. Comme le lac montre des signes d'eutrophisation, le Ministère a déjà recommandé de limiter les sources d'apports de nutriments dans ce lac.

En ce qui concerne le lac Tee, celui-ci montrerait des signes d'eutrophisation, si bien que les mêmes mesures de protection prévues pour le lac Témiscamingue y sont appliquées.

Finalement, il existe beaucoup de données sur la qualité de l'eau du lac Kipawa et, de façon générale, son état est jugé bon et le stade trophique serait oligotrophe. Il sert d'alimentation en eau potable pour la communauté Kebaowek et des observations démontrent que la qualité de l'eau aurait diminué, alors que des signes de présence d'algues bleues ont été rapportés.

Milieu biologique

Peuplements forestiers

Les trois secteurs à l'étude, soit Laniel, Thiriot et Témiscamingue, sont localisés à l'intérieur du domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune (MDDEP, 2011 in OBVT, 2017).

Selon la carte écoforestière, le secteur Témiscamingue est majoritairement constitué de peuplements forestiers feuillus, notamment des peupleraies, ou des peuplements mixtes à dominance de pin. Dans le secteur de Laniel, la carte écoforestière montre une divergence entre les rives droite et gauche de la rivière Kipawa. En effet, la rive droite est fortement composée de peuplements feuillus, notamment les peupleraies ou les bétulaies de bouleau à papier. La rive gauche, quant à elle, est majoritairement constituée de pinèdes. Le milieu forestier constituant les bandes riveraines a été validé à l'aide de fiches de terrain standardisées et les observations réalisées concordent avec la cartographie écoforestière.

Milieus humides

Les milieux humides des trois secteurs ont fait l'objet d'un recensement cartographique par l'OBVT (2020). La cartographie disponible montre qu'il y a très peu de milieux humides directement à proximité des zones d'intervention.

Dans le secteur Laniel, les fortes pentes limitent le potentiel de présence de milieux humides. Ceux-ci sont donc observés principalement à la confluence de la rivière et de ses tributaires.

Dans le secteur du lac Thiriot, le même scénario est observé. Très peu de milieux humides sont présents et ceux identifiés sont principalement des tourbières un peu à l'écart du lac Thiriot.

Pour le secteur Témiscamingue, les milieux humides sont peu présents aux abords du ruisseau Gordon, à l'exception du secteur sud-ouest où la rivière se divise. Des milieux humides sont toutefois présents en bordure du lac aux Brochets.

Mammifères

Les espèces de mammifères qui soulèvent le plus d'intérêt dans la région sont l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir et le loup. Outre ces espèces, plusieurs mammifères à fourrure terrestres et semi-aquatiques sont susceptibles d'être présents. La martre, le vison, le castor, le rat musqué en sont quelques-uns. Les espèces semi-aquatiques telles le rat musqué et le castor occupent les habitats situés le long des rives des plans d'eau et cours d'eau des secteurs à l'étude.

Le secteur Témiscamingue offre un potentiel faunique limité puisqu'il est situé dans un milieu plus anthropique, alors que les secteurs Laniel et du lac Thiriot offrent un potentiel élevé parce qu'en milieu forestier peu accessible. Dans les trois secteurs, la faune terrestre est peu influencée par la gestion des débits puisque le niveau du lac Kipawa varie peu et que les rivières ont un écoulement de type torrentiel et des rives relativement escarpées. Pour ces raisons, aucun inventaire de la faune terrestre n'a été effectué jusqu'à maintenant.

Chiroptères

Aucune espèce à statut particulier n'est recensée dans les données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) et aucun nichoir, grotte ou autre structure abritant des chauves-souris n'est répertorié.

Des relevés par drone réalisés en juin 2022 dans les secteurs Laniel et Témiscamingue n'ont pas permis de recenser des chicots de dimensions importantes qui pourraient offrir un abri adéquat pour les chiroptères.

Les inventaires de chiroptères réalisés en 2022 (périodes de migration) et 2023 (périodes de reproduction), toujours dans les secteurs Laniel et Témiscamingue, ont permis de confirmer la présence de sept espèces de chiroptères parmi les 11 stations d'inventaire. Les sept espèces sont : La Grande chauve-souris brune, la chauve-souris rousse, la chauve-souris cendrée, la chauve-souris argentée, la Petite chauve-souris brune, la chauve-souris nordique et la pipistrelle de l'Est. D'autres individus étaient également présents lors de ces deux périodes, mais n'ont pu être identifiés qu'au genre *Myotis* (WAVX, 2023).

Des inventaires restent à réaliser dans le secteur du lac Thiriot en 2024.

Avifaune

Les principales espèces susceptibles d'être rencontrées sont surtout les espèces des milieux forestiers dont : pic, mésange, grand corbeau, geai bleu et plusieurs espèces de grive, de viréo et de paruline ainsi que quelques rapaces tels que la buse à queue rousse, le pygargue à tête blanche, le balbuzard pêcheur et le grand-duc d'Amérique. Les secteurs d'étude sont susceptibles d'être fréquentés par la sauvagine (canard noir, bec-scie, sarcelle, etc.), certains échassiers (grand héron, butor d'Amérique, etc.) ainsi que quelques espèces fréquentant les rivages (bécasse, pluvier, etc.).

Les inventaires de l'avifaune réalisés dans les secteurs Témiscamingue et Laniel jusqu'à maintenant ont permis de répertorier en période de nidification près de 45 espèces d'oiseaux en 2022 et près de 75 en 2023. De plus, ces inventaires ont également permis de confirmer la présence d'espèces à statut particulier dans la zone d'étude, soit le pygargue à tête blanche, l'engoulevent d'Amérique, la paruline du Canada et le faucon pèlerin (voir carte 2 à l'annexe III).

Des inventaires restent à réaliser dans le secteur du lac Thiriot en 2024.

Herpétofaune

Selon les sources de données consultées, deux espèces d'herpétofaune à statut particulier sont répertoriées ou pourraient être présentes dans la zone d'étude. Il s'agit de la tortue des bois et de la grenouille des marais.

Les inventaires de l'herpétofaune réalisés en 2022 et 2023 dans les secteurs Laniel et Témiscamingue ont permis de valider la présence de 11 espèces d'amphibiens et reptiles. Plusieurs indices recensés (chants de reproduction, œufs, etc.) démontrent que la majorité de ces espèces se reproduisent dans la zone d'étude, dont les trois sites de ponte de la tortue serpentine et de la tortue peinte qui ont été confirmés dans le lac Jadot du secteur Témiscamingue, soit en amont de la zone d'étude (voir carte 2 à l'annexe III).

Des inventaires restent à réaliser dans le secteur du lac Thiriot en 2024.

Faune ichthyenne

Les données existantes ont permis de comptabiliser plus d'une cinquantaine d'espèces de poissons, notamment dans les eaux de la rivière et du réservoir Kipawa ainsi que du ruisseau Gordon. Malgré cette diversité, les préoccupations portent plus particulièrement sur les espèces d'intérêt sportif telles que le doré jaune, le touladis, l'omble de fontaine, le grand brochet, la perchaude, le grand corégone et l'achigan à petite bouche (OBVT, 2013). Le soutien apporté à ces espèces découle en bonne partie de la valorisation qu'accordent les gens du milieu et à leur potentiel comme levier de développement régional par la pêche sportive. De plus, la capacité du milieu naturel à soutenir l'effectif des populations de doré jaune et de touladi favorise la priorisation et la mise en valeur de ces deux espèces.

Ajoutons aussi que, depuis 2013, le CEHQ s'est engagé à abaisser de 40 cm le niveau normal du lac Kipawa pendant la période de fraie du touladi. Cette gestion vise à favoriser la survie des œufs lors du marnage hivernal. L'abaissement du niveau de l'eau se fait de façon graduelle du 1^{er} septembre jusqu'au 20 octobre de chaque année (OBVT, 2017).

Les inventaires ichthyologiques réalisés en 2020 et 2023 ont permis de déterminer la composition spécifique des communautés piscicoles présentes dans les secteurs Laniel et Témiscamingue, d'évaluer leur abondance, de décrire leurs caractéristiques morphométriques et déterminer l'utilisation des habitats de reproduction par les principales espèces de poissons présentes dans les plans d'eau et cours d'eau de la zone d'étude (voir carte 2 à l'annexe III).

Secteur Laniel

La communauté de poissons dans la section de la rivière Kipawa est nettement dominée par des espèces d'intérêt pour la pêche sportive telles que le doré jaune (*Sander vitreus*) à 54 % et le grand brochet (*Esox lucius*) à 21 % d'abondance relative. L'espèce la plus abondante dans la section du lac Kipawa est la ouitouche (*Semotilus corporalis*) avec une abondance relative de 29 % mais suivie de près par le doré jaune à 16 % et l'achigan à petite bouche (*Micropterus dolomieu*) à 12 % (voir carte 2 à l'annexe III).

Onimiki Nord / Secteur du lac Thiriot

Des inventaires seront réalisés dans le secteur du lac Thiriot en 2024.

Onimiki Sud / Secteur Témiscamingue

Le lac aux Brochets, abrite sept espèces de poissons parmi un total de 8 spécimens capturés est dominée par le grand brochet (*Esox lucius*) avec une abondance relative de 29 %, juste en dessous du crapet de roche (*Ambloplites rupestris*) qui affiche une abondance relative de 33 % dans ce plan d'eau (voir carte 2 à l'annexe III).

Habitat faunique

À l'exception de l'habitat du poisson, la zone d'étude ne compte aucun habitat faunique cartographié et reconnu légalement en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

Toutefois, la zone d'étude compte plusieurs milieux humides (marais, marécages et prairies humides), répartis sur son pourtour, qui constituent des milieux riches pour diverses espèces : oiseaux aquatiques, mammifères semi-aquatiques, amphibiens et reptiles.

Au lac Témiscamingue, plusieurs frayères ont été repérées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la zone d'étude. Une frayère potentielle à doré jaune se trouve près de l'embouchure de la rivière Kipawa tandis que d'autres ont été identifiées dans les lacs du ruisseau Gordon (voir carte 2 à l'annexe III).

Les investigations de terrain en 2022 et en 2023 ont aussi permis de caractériser l'habitat du poisson dans les secteurs Laniel et Témiscamingue. Des inventaires sont à venir pour le secteur Thiriot et permettront de valider la présence d'autres habitats pour le poisson.

Secteur Laniel

De manière générale, la rivière Kipawa est constituée d'une succession de faciès d'écoulement de type « chenal et rapide » favorables à la reproduction du doré jaune ainsi que de faciès de type « cascades et chutes » dans sa partie aval près de son embouchure. Le substrat est dominé par le roc et le bloc dans la majorité des tronçons homogènes. Seul le tronçon de la rivière situé au niveau des stations d'inventaire

ichtyologique P108 à P114 se démarque par un faciès de type « méandre ». Ce tronçon est plutôt dominé par un substrat de sable et de limon qui favorise le développement d'importants herbiers aquatiques favorables à la reproduction et à l'élevage de plusieurs espèces dont la perchaude et le grand brochet.

Dans son ensemble, les petits tributaires présents dans le secteur Laniel sont des cours d'eau présentant des faciès d'écoulement à méandre, cascade et rapide. Vingt-et-un de ces cours d'eau sont des écoulements permanents alors qu'un seul est de type intermittent (CE05). Sur les 23 tronçons de cours d'eau caractérisés dans le secteur Laniel, 4 ont une qualité de l'habitat du poisson jugée élevée (CE08 amont et aval, CE11 et CE13 aval), 10 ont une qualité de l'habitat du poisson jugée moyenne (CE04, CE05, CE06, CE07, CE12, CE15 aval, CE16 aval, CE17 et CE18 amont et aval) et 8 ont été jugés de qualité inadéquate (CE09 amont et aval, CE13 amont, CE14, CE15 amont, CE16 amont, CE19 et CE20) (voir carte 2 à l'annexe III).

Les inventaires réalisés en 2023 pour la recherche de site de fraie ont permis de confirmer trois frayères à doré jaune dans le secteur Laniel.

Onimiki Nord / Secteur Thiriot

Des inventaires restent à réaliser dans le secteur du lac Thiriot en 2024.

Onimiki sud / Secteur Témiscamingue

De manière générale, le ruisseau Gordon est caractérisé par un faciès de type « rapide » ainsi que par un plan d'eau, soit le lac aux Brochets. Le ruisseau Gordon présente aussi un faciès de type « cascades et chutes » dans sa partie aval près de son embouchure. Le substrat est dominé par le roc et le bloc dans tous les faciès. En général, le haut littoral des plans d'eau est dominé par le bloc et le galet alors que le bas littoral est dominé par le sable et le limon.

Le segment du lac Témiscamingue situé dans le secteur à l'étude est constitué d'un plan d'eau dont le niveau d'eau est maintenu artificiellement par un barrage. Ce barrage constitue d'ailleurs la limite du lac Témiscamingue et le début de la rivière des Outaouais.

La qualité de l'habitat du poisson sur les tronçons de cours d'eau et de plans d'eau caractérisés (CE02 et CE03) est jugée moyenne (voir carte 2 à l'annexe III). En effet, ils comprennent des zones d'ombrage, des abris et disposent d'un écoulement permanent. Toutefois, le substrat de ces milieux hydriques est souvent pauvre en gravier ou recouvert de périphyton. La présence de gravier propre est une caractéristique biophysique essentielle pour offrir un habitat de fraie potentiel à plusieurs espèces de salmonidés qui sont, pour la plupart, des espèces dites parapluies. De plus, la majorité de ces milieux possèdent des obstacles au libre passage du poisson dans leur partie aval tels qu'une chute, une longue cascade ou un barrage.

Dans son ensemble, les sept tributaires présents dans le secteur Témiscamingue sont des cours d'eau permanents présentant des faciès d'écoulement à méandre, cascade et rapide. Sur les sept tronçons de cours d'eau caractérisés dans le secteur Laniel, un seul détient une qualité de l'habitat du poisson jugée élevée (CE21 aval) tandis que les autres tronçons ont une qualité de l'habitat jugée moyenne (CE22 à CE26).

Les inventaires réalisés en 2023 pour la recherche de site de fraie ont permis de confirmer quatre frayères à doré jaune dans le secteur Témiscamingue.

Espèces à statut particulier

Secteur Laniel

Espèces fauniques

Selon les données prélevées du CDPNQ, deux espèces fauniques à statut sont susceptibles d'être présentes dans ce secteur, soit la couleuvre à collier (*Diadophis punctatus*) et le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*).

Les inventaires de terrain réalisés en 2022 et 2023 ont permis de confirmer la présence du pygargue à tête blanche, du grand pic, de la paruline du Canada et de l'engoulevent d'Amérique en période de nidification.

Espèces floristiques

Pour les espèces floristiques, la base de données du CDPNQ indique la présence de trois espèces floristiques, soit le roseau d'Amérique (*Phragmites australis subsp. americanus*), la vesce d'Amérique (*Vicia americana var. americana*) ainsi que la ptérospore à fleurs d'andromède (*Pterospora andromedea*).

Onimiki Nord / Secteur Thiriot

Espèces fauniques

Selon les données du CDPNQ, le secteur Thiriot détient deux espèces à statut vulnérable, soit le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et la Pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*).

Espèces floristiques

Pour ce qui est des espèces floristiques, le CDPNQ recense une espèce susceptible d'être vulnérable et une espèce candidate. Il s'agit de l'astragale austral (*Astragalus australis*) et du roseau d'Amérique (*Phragmites australis subsp. americanus*).

Onimiki Sud / Secteur Témiscamingue

Espèces fauniques

Selon les données prélevées du CDPNQ, six espèces fauniques à statut sont susceptibles d'être présentes dans ce secteur, soit la couleuvre à collier (*Diadophis punctatus*), le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), l'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), le martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*), le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*), ainsi que la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*).

Les inventaires réalisés en 2022 et 2023 ont permis de confirmer la présence du grand pic, de l'engoulevent d'Amérique, de la paruline du Canada et du faucon pèlerin en période de nidification.

Espèces floristiques

Pour les espèces floristiques, la base de données du CDPNQ indique la présence d'une seule espèce floristique à statut, soit le roseau d'Amérique (*Phragmites australis subsp. americanus*).

Milieu humain

Cadre administratif

Le projet des centrales Onimiki Nord et Sud est localisé sur le territoire ancestral des communautés des Premières Nations Anishanaabe Timiskaming, soit Kebaowek et Wolf Lake et fait partie de la MRC de Témiscamingue. Le projet se situe également dans les limites administratives de la municipalité de Témiscaming et du TNO Laniel.

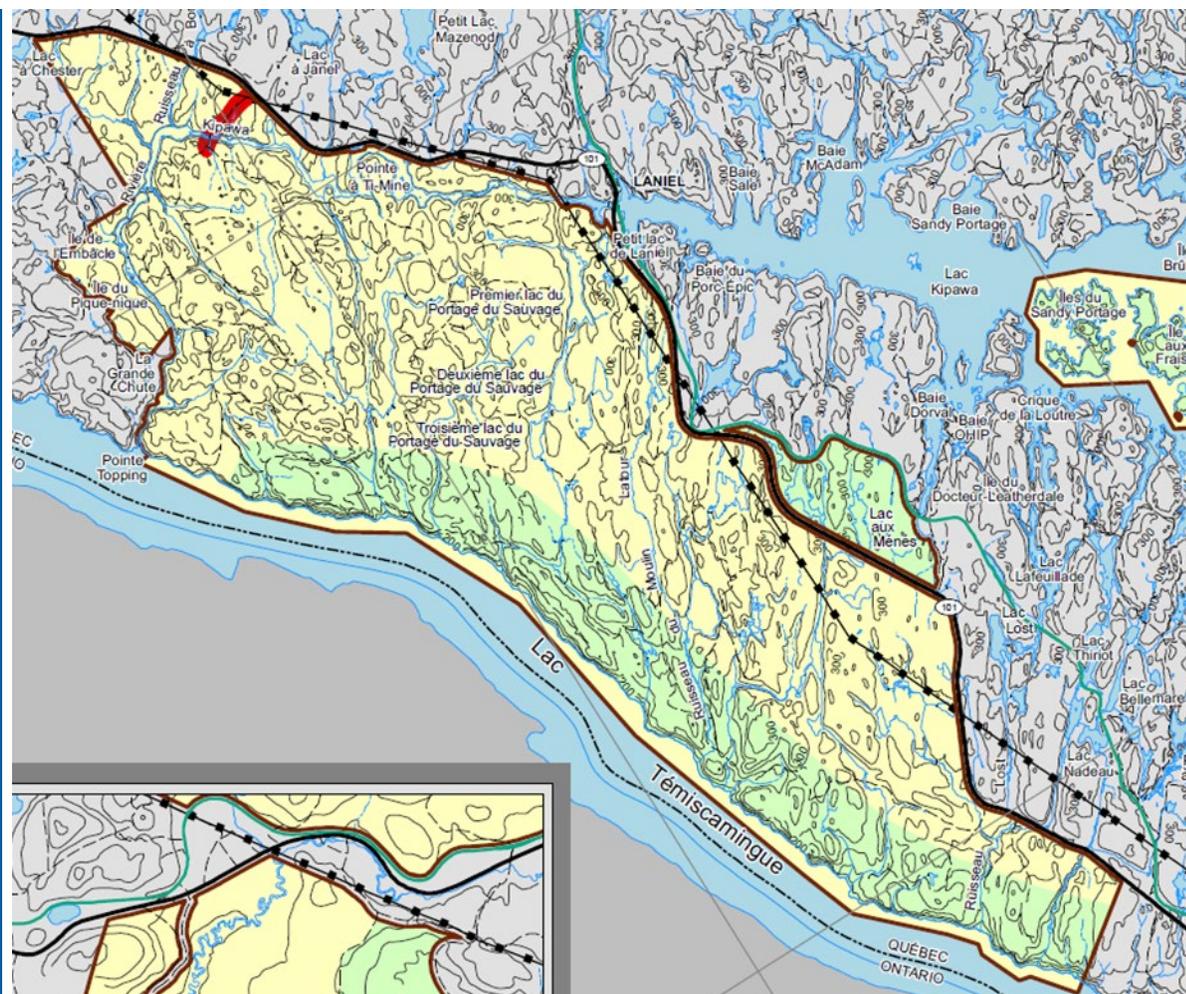
Parc national d'Opémican

Le parc national d'Opémican est un parc national constitué en mars 2013. Il est opéré par la Sépaq et constitue l'un des principaux accès au secteur Laniel. Couvrant une superficie de 252,5 km², le parc ouvre ses portes en 2018 et est divisé en quatre secteurs distincts : le secteur de la rivière Kipawa, le secteur de la Pointe-Opémican, le secteur de l'Île-aux-Fraises et le secteur du lac White.

Le secteur de la rivière Kipawa (où se situe le secteur Laniel du projet) se compose d'un petit parcours d'hébertisme pour les enfants, de quatre unités de prêt-à-camper Étoile et d'un camping rustique à proximité des rives du lac Témiscamingue. L'objectif premier des parcs nationaux est la conservation des écosystèmes à leur état naturel, tout en permettant la pratique de certaines activités.

Le plan directeur du parc vise principalement la conservation de ces cinq thématiques : le suivi de la qualité de l'eau, le suivi des plantes rares, le suivi des populations fauniques, le suivi de la décontamination des sols à Pointe-Opémican et le patrimoine culturel et historique.

De plus, le territoire du parc identifie trois types de zonage, soit le zonage préservation, le zonage ambiance et le zonage services. Dans le cas du présent projet, les secteurs de Laniel et du lac Thiriot sont identifiés à une zone d'ambiance, permettant ainsi la mise en place d'infrastructures qui favorise la mise en valeur. Une petite section des ruisseaux Lost et sans nom font également partie de la zone préservation qui borde le lac Témiscamingue en raison de la présence des falaises où niche le faucon pèlerin ainsi que des sites susceptibles d'abriter des plantes à statut et des sites archéologiques.



Source : MDDEP, 2012

Récréotourisme

Les plans d'eau et cours d'eau de la zone d'étude constituent un point d'intérêt majeur pour les municipalités de la MRC de Témiscamingue.

Les ressources naturelles du réservoir Kipawa (plages, baies), tout autant que fauniques, lui confèrent les atouts nécessaires à la vocation récréotouristique. Les plans d'eau et cours d'eau à l'étude offrent la possibilité de pratiquer une vaste gamme d'activités liées au plein air et à la villégiature. Il présente d'excellentes conditions pour la navigation de plaisance, la pêche et le canoé-kayak. À cet effet, la rivière Kipawa attire des adeptes de kayak de l'ensemble de la région et de l'Ontario qui se rassemblent, notamment lors d'un festival se déroulant à la fin du mois de juin. Durant la saison hivernale, la pêche blanche, la motoneige, le ski de randonnée et le traîneau à chiens sont pratiqués sur ou à proximité des plans d'eau et cours d'eau.

Le tourisme relié à la faune et, d'une manière générale, aux activités de plein air est important sur le lac Kipawa. Des bâtiments destinés à accueillir des activités communautaires et des colonies de vacances sont présents. Des terrains sont mis à disposition de tous pour des activités récréatives, sportives ou éducatives pour un usage communautaire sans but lucratif (ex. : aménagements sommaires pour le camping sur le territoire de Laniel).

Contexte économique régional

L'économie de la MRC de Témiscamingue repose sur trois principales composantes : l'exploitation des ressources naturelles, l'agriculture et l'industrie touristique. Selon le SAD de la MRC de Témiscamingue, un tiers des emplois dans la MRC sont reliés à la ressource forestière.

Les activités de chasse et de pêche sont importantes et elles sont pratiquées, tant par l'intermédiaire de services privés (location de chalets, bases de plein air, camping) que par l'intermédiaire de services publics et parapublics (ZEC, pourvoies et parcs) dont la Sépaq avec le parc d'Opémican.

Éléments du paysage

L'aspect général du paysage dans le secteur Témiscaming est généralement forestier, mais abrite beaucoup de villégiateurs saisonniers et annuels. Pour le secteur de Laniel, il est principalement naturel et composé de boisés, d'un plan d'eau et d'un cours d'eau. Aussi, la Sépaq y a construit des belvédères qui offrent des points de vue sur la rivière Kipawa et ses nombreuses chutes et rapides. Aucune activité agricole n'est pratiquée à proximité des secteurs d'étude.

Cadre légal

Loi sur les parcs (loi provinciale) et LQE

Puisque certains secteurs du projet sont en parti dans les limites du parc national d'Opémican, la loi sur les parcs s'applique. Cependant, il est inscrit à la section III du chapitre 9, aux articles 8 à 8.2 :

8. Nul ne peut, dans un parc, effectuer d'autres travaux d'entretien, d'aménagement, d'immobilisation ou de modification des lieux sans obtenir au préalable l'autorisation du ministre prévue au premier alinéa de l'article 6.

1977, c. 56, a. 8; 1985, c. 30, a. 62; 1999, c. 36, a. 146; 2004, c. 11, a. 53.

8.1. Nul ne peut, dans un parc, à l'exception de la Société, exploiter un commerce, fournir un service ou organiser une activité s'il n'a au préalable conclu un contrat à cette fin avec le ministre ou obtenu son autorisation.

Il peut être prévu dans le contrat que tout ou partie des droits perçus pour l'accès, le séjour, la circulation ou la pratique d'une activité est dévolu à l'autre partie contractante; dans le cas de la Société, ces droits lui sont dévolus.

1985, c. 30, a. 62; 1988, c. 39, a. 43; 1995, c. 40, a. 2; 1999, c. 36, a. 147; 2001, c. 63, a. 7; 2004, c. 11, a. 54.

8.2. Le ministre peut autoriser la mise en marche d'un projet visé aux articles 8 et 8.1 à la condition que la réalisation de ce projet continue d'assurer la conservation du milieu naturel ou le maintien du potentiel récréatif du parc.

Il est donc compris dans le cas du présent projet que le MELCCFP impliquera le sous-ministériat à la biodiversité, à la faune et aux parcs dans l'examen du projet au regard de la *Loi sur les parcs*. Une fois l'étude d'impact sur l'environnement déposée au MELCCFP, tel que spécifié dans la LQE, et advenant son acceptation par le ministre qu'un décret gouvernemental soit émis au promoteur pour la réalisation du projet, une demande d'autorisation devra être adressée au ministre concernant la modification partiel du débit des ruisseaux Lost et sans nom et que le promoteur devra démontrer que la conservation du milieu naturel et le maintien du potentiel récréatif du parc n'est pas atteint par les activités du projet tenant place dans les limites du parc national d'Opémican.

Loi sur l'évaluation d'impacts (loi fédérale)

Le *Règlement sur les activités concrètes* de la *Loi sur l'évaluation d'impacts* définit tous les projets assujettis à la loi et qui devront passer par le processus d'évaluation des impacts du projet. À cet égard et compte tenu du projet des centrales Onimiki Nord et Sud, certains articles du règlement peuvent s'appliquer. La section sur les projets d'énergie renouvelable identifie :

42 La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture, selon le cas :

- **a)** d'une nouvelle installation hydroélectrique d'une capacité de production de 200 MW ou plus;
- **b)** d'une nouvelle installation de production d'énergie hydrolienne d'une capacité de production de 15 MW ou plus;
- **c)** d'une nouvelle installation de production d'énergie marémotrice autre qu'une installation de production d'énergie hydrolienne.

43 L'agrandissement d'une installation ci-après qui, selon le cas :

- **a)** s'agissant d'une installation hydroélectrique existante, entraînerait une augmentation de la capacité de production de 50 % ou plus et porterait sa capacité de production totale à 200 MW ou plus;
- **b)** s'agissant d'une installation existante de production d'énergie hydrolienne, entraînerait une augmentation de la capacité de production de 50 % ou plus et porterait sa capacité de production totale à 15 MW ou plus;

- **c)** s'agissant d'une installation existante de production d'énergie marémotrice autre qu'une installation de production d'énergie hydrolienne, entraînerait une augmentation de la capacité de production de 50 % ou plus.

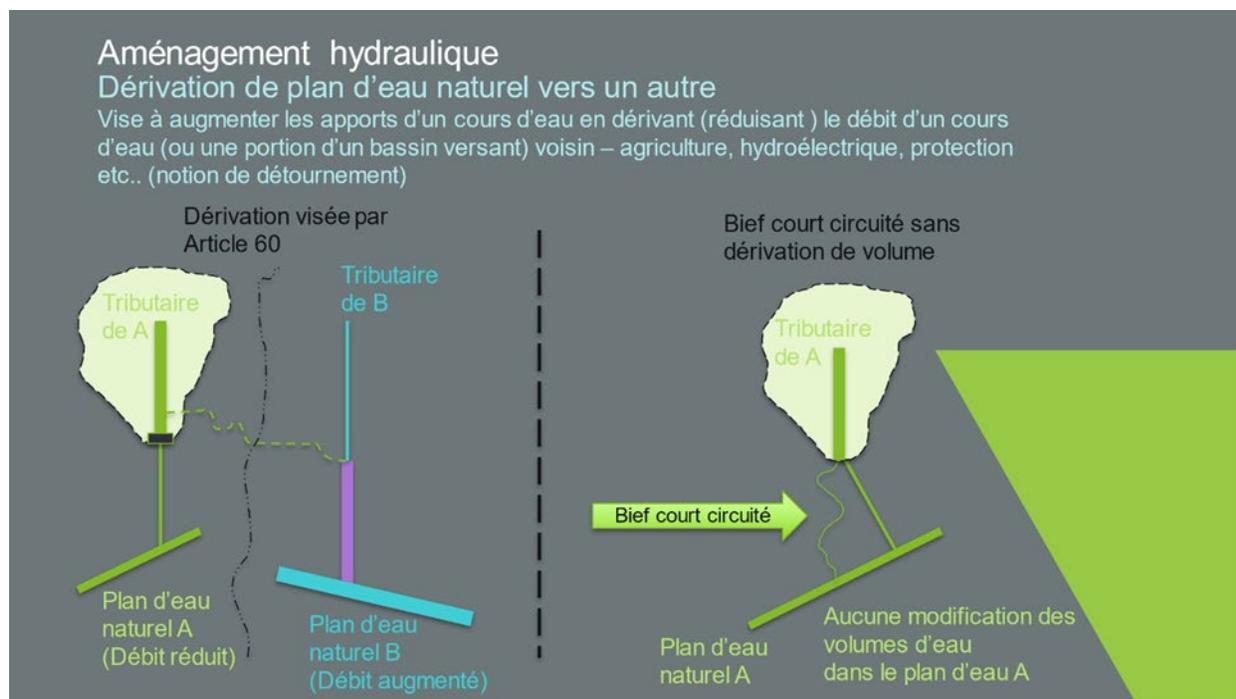
La section sur les projets d'aménagement hydraulique soulève quant à elle les aspects suivants :

58 La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture, dans un plan d'eau naturel, d'un nouveau barrage ou d'une nouvelle digue lorsque le nouveau barrage ou la nouvelle digue en cause entraînerait la création d'un réservoir d'une superficie dépassant de 1 500 ha ou plus la superficie moyenne annuelle du plan d'eau naturel.

60 La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'une nouvelle structure destinée à la dérivation de 10 000 000 m³/an ou plus d'eau d'un plan d'eau naturel dans un autre.

À la lumière des informations fournies dans ce présent devis, le projet ne rencontre pas les critères exposés aux articles 42 a, 43 a, 58 et 60. Bien qu'une nouvelle centrale soit construite (article 42 a), celle-ci aura une capacité maximale de production de 60 MW, donc bien en-deçà des 200 MW identifiés dans le règlement. En ce qui a trait à l'article 43 a, qui fait référence à la centrale Onimiki Sud, la puissance installée prévue est de 7 MW (contre 200 MW ou plus dans l'article 43 a). Pour les articles 58 et 60, ceux-ci visent la centrale Onimiki Nord, mais ne s'appliquent pas puisque dans le cas de l'article 58 aucun réservoir n'est créé. Il est plutôt prévu d'augmenter les niveaux d'eau des lacs Thiriot, Nadeau et Bellmare pour une superficie supplémentaire inondée de 21,6 ha au maximum (contre 1 500 ha dans l'article 58), tandis qu'à l'article 60, comme le démontre la figure ci-dessous, afin d'alimenter la centrale Onimiki Nord, aucune dérivation n'est prévue, c'est-à-dire qu'aucun débit ne sera réduit dans un plan d'eau pour en alimenter un autre. Le projet prévoit court-circuiter un bief, mais un seul plan d'eau est visé dans cas ci, soit le lac Thiriot.

Dans le secteur du lac Kipawa, le débit spécifique moyen des bassins versants est de 16 L/s/km². Le bassin versant du lac Thiriot dérivé vers le bassin versant du lac Kipawa en cas d'arrêt de la centrale a une superficie de 16,8 km², soit un débit moyen estimé à 0,27 m³/s. Ainsi, sur un an, le volume dérivé maximum possible est donc estimé à 8 514 720 m³, inférieur aux 10 000 000 m³/an de l'article.



3.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Le calendrier des travaux est présenté à l'annexe II.

3.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

La carte 1 présente la localisation du projet et les plans A01-B à A03-B localisent les principaux aménagements projetés (voir annexes II et III).

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES^{1,2}

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.

Le projet d'aménagement Onimiki a été relancé au début de l'année 2022. Les activités d'information et de consultation réalisées portaient alors sur une version précédente du projet. L'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT), l'Association des riverains des lacs Tee et du Moulin ainsi que la Municipalité de Kipawa avaient été rencontrés pour échanger sur le projet.

En juin 2022, l'équipe de travail s'était fait accompagner par une firme spécialisée en consultation. Ainsi, une démarche d'information et de consultation a été amorcée avec des rencontres ciblées auprès de parties prenantes qui pourraient avoir un intérêt ou être concernées par le projet. Les objectifs de ces rencontres ciblées étaient de présenter, dans un premier temps, le projet en cours de développement, puis présenter une proposition de démarche de consultation et, finalement, recueillir les contributions des parties prenantes quant aux principaux enjeux et occasions qu'il pourrait susciter.

Une série de rencontres en groupe et individuelles ainsi qu'une activité de type portes ouvertes ont été réalisées entre le 29 juin 2022 et le 22 novembre 2022.

Des personnes représentant les organisations et les entreprises suivantes ont été rencontrées :

- Association des riverains des lacs Tee et du Moulin
- Chambre de commerce Témis-Accord
- Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
- Les Amis de la rivière Kipawa
- Municipalité de Kipawa
- Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)
- Parc national d'Opémican et Sépaq
- Première Nation de Kebaowek
- Rayonier Advanced Metals, site de Témiscaming
- Tourisme Abitibi-Témiscamingue
- TNO Laniel
- Ville de Témiscaming

Une rencontre a aussi eu lieu avec le conseil des maires de la MRC du Témiscamingue le 11 août 2022.

Un projet bonifié présenté

Ces activités d'information et de consultation du public auront permis d'entendre plusieurs préoccupations et de soulever certains enjeux (tel qu'indiqué dans la section 5.1). Parmi celles-ci, on retrouvait des inquiétudes des effets de l'augmentation du débit évacué du réservoir Kipawa vers les lacs du Moulin, Tee, Jadot et aux Brochets sur la qualité de l'eau en raison de la remise en circulation de sédiments potentiellement contaminés remontant à l'époque de la drave. Plusieurs activités récréotouristiques et la prise d'eau de la ville de Témiscaming auraient ainsi pu être affectées.

Une version bonifiée du projet a été développée. Une série de rencontres publiques d'information et de rencontres ciblées ont eu lieu entre le 13 et le 22 mars 2024. L'objectif était de leur présenter les modifications apportées avant le dépôt du nouvel avis de projet. Ces rencontres ont permis de rencontrer les organisations suivantes :

- Association des riverains des lacs Tee et du Moulin
- Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
- Les Amis de la rivière Kipawa
- Kebaowek First Nation
- MRC de Témiscamingue
- Municipalité de Kipawa
- Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)
- Parc national d'Opémican et Sépaq

¹ Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf.

² L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf.

- Tourisme Abitibi-Témiscamingue
- Comité municipal du TNO Laniel
- Ville de Témiscaming
- Wolf Lake First Nation

Une série d'entrevues dans les médias ont été réalisées et le site Internet www.onimiki.ca a été mis à jour pour refléter les changements.

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.

La démarche d'information et de consultation prévue et les parties prenantes à inviter à y participer ont été validées en collaboration avec le milieu lors de ces rencontres. La démarche est ajustée en fonction des commentaires reçus et le sera tout au long de la consultation et lors de la consultation réglementaire du MELCCFP.

La démarche d'information et de consultation vise à favoriser l'insertion sociale du projet dans la communauté d'accueil. Les activités d'information et de consultation prévues ont comme objectifs d'intégrer les connaissances du milieu et de répondre aux préoccupations afin de minimiser les impacts, maximiser les retombées, bonifier le concept du projet et intégrer directement ces modifications à l'étude d'impact, le cas échéant. Le calendrier prévu pour la mise en œuvre de la démarche s'arrime avec la réalisation de l'étude d'impact pour permettre de respecter les échéanciers requis pour l'obtention des autorisations requises.



À l'automne 2024, une nouvelle série de rencontres de consultation est envisagée. Davantage d'informations sur le développement du projet et ses impacts seront alors disponibles. Un retour sur la démarche de l'hiver 2024 sera également présenté.

Subséquentement, des ateliers thématiques auxquels seront conviés de nombreux intervenants du milieu permettront un équilibre des points de vue ainsi qu'une représentativité par rapport à la communauté et aux enjeux spécifiques du projet.

L'objectif de ces ateliers thématiques sera de bonifier le projet avec les connaissances locales et de répondre aux préoccupations du milieu. Les résultats de ces ateliers participatifs seront présentés à l'ensemble de la population et aux organisations intéressées en amont du dépôt de l'étude d'impact en plus d'être intégrés à cette dernière. Finalement, il sera proposé de mettre sur pied un comité de suivi pour les phases de construction et d'exploitation des centrales pour assurer le suivi des mesures d'atténuation prévues et leur efficacité.

Concernant les Premières Nations de Kebaowek et Wolf Lake, il est prévu d'aller rencontrer de nouveau les membres de leur communauté. Le déroulement et le nombre de rencontres à réaliser seront déterminés en collaboration avec les communautés. Ces rencontres viseront à répondre aux préoccupations que les communautés pourraient avoir en lien avec le projet, à les tenir informées et à identifier les pistes de collaboration envisageables dans le cadre du développement du projet.

Des consultations seront aussi organisées avec d'autres Premières Nations pour les consulter à propos du projet et s'assurer de prendre en compte leurs préoccupations. Une rencontre avec les représentants de Timiskaming First Nation est prévue prochainement.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX³ ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.

Les préoccupations et les enjeux suivants ont pu être identifiés lors des activités de consultation qui se sont déroulées en 2022.

Thématiques	Préoccupations
Projet	Modernisation et sécurité du barrage de Kipawa
	Présence d'un mécanisme pour évacuer les crues
	Réutilisation du matériel extrait lors de la construction du tunnel
	Approvisionnement local de l'électricité produite
	Durée de vie et de production de la centrale
Environnement	Maintien d'un débit écologique sur la rivière Kipawa et le ruisseau Gordon
	Impact des changements de débit d'eau sur l'écosystème de la rivière Kipawa
	Niveau d'eau des cours d'eau (rivière Kipawa, ruisseau Gordon, réservoir Kipawa, lac Tee et lac du Moulin)
	Respect du plan de gestion des eaux
	Compatibilité avec la vocation de conservation et de préservation de la faune et de la flore du parc national d'Opémican
	Impact sur le touladi
	Maintien de la qualité de l'eau du lac aux Brochets (présence de contamination aux métaux lourds)
Impact sur la faune benthique, incluant pendant la période hivernale	
Dialogue avec le milieu	Partage de l'information sur les résultats des études
	Implication et influence des parties prenantes sur le projet
	Consultation auprès de la population
	Suivis donnés aux questions et préoccupations soulevées
Récréotouristique	Maintien d'un débit esthétique pour les usagers du parc national d'Opémican
	Impact paysager sur la grande chute
	Compatibilité avec le développement du parc national d'Opémican
	Mise en valeur touristique du site des minicentrales
	Développement d'aménagement récréotouristique
Cohabitation	Valeur des propriétés et nuisances aux abords du tunnel à construire
	Maintien du débit d'eau requis pour les opérations des autres entreprises
Retombées économiques	Possibilités pour les entrepreneurs locaux d'obtenir des contrats
	Part des revenus prévue pour la Ville de Témiscaming
	Coûts de réalisation du projet dans le contexte économique actuel

Ce nouveau tableau présente les préoccupations et les enjeux identifiés lors de la série de rencontres tenue en mars 2024.

Thématique	Préoccupations
Projet	Incompatibilité possible avec le développement du projet et la mission de conservation du parc national d'Opémican.
	Incompatibilité avec la <i>Loi sur les parcs</i>
	Durée de vie des équipements de la centrale
	Échéancier du projet, évaluation environnementale et examen du BAPE
Environnement	Impact sur les débits des différents cours d'eau touchés par le projet
	Intégrité de la biodiversité dans le parc national d'Opémican
	Protection de la faune aquatique

³ **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

	Maintien d'un débit écologique
	Impact des changements climatiques sur le projet
	Capacité de production et impacts environnementaux
	Impact du niveau de l'eau en l'hiver et étendu du couvercle de glace
	Respect des périodes de marnage
Processus de consultation	Utilisation de moyens de communication larges et inclusifs
	Calendrier de convocation et lieux des rencontres
	Transparence et accessibilité de l'information
	Consultation des résident.e.s les plus affectés par le projet
Retombées économiques	Capacité financière de certains partenaires à participer au projet
	Viabilité économique du projet.
	Retombées économiques pendant la construction
	Retombées économiques pour le milieu d'accueil du projet
Construction	Impacts du forage et du dynamitage en période de construction pour les résident.e.s.
Activités récréotouristiques	Impact sur la pratique d'activités en eaux vives
	Maintien des débits esthétiques et communautaires

Préoccupations des Premières Nations de Kebaowek et de Wolf Lake

Thématique	Préoccupations
Projet	Négociations pour l'ancienne centrale
	Niveaux du lac Kipawa et impacts associés aux camps voisins
	Comparaisons entre le projet Tabaret et le projet Onimiki améliorées
	Paramètres de l'entente contractuelle avec Hydro-Québec
Environnement	Impacts de la réduction du débit (esthétique, diversité biologique, activités en eaux vives, etc.)
	Portée des inventaires environnementaux (habitats fauniques, etc.)
Construction	Impacts pendant la construction de la Variante 2 d'Onimiki Sud et impacts sur la marina
	Préparation de la main-d'œuvre
	Opportunités de formation pour répondre aux besoins de main-d'œuvre
	Impact de la construction du tunnel de drainage
	Emplacement de l'entreposage des roches dynamitées
Consultation	Consultation publique en dehors des périodes ciblées

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

Phase de construction

- Perturbation temporaire de la qualité de l'eau au droit des ouvrages
- Impacts sur les habitations à proximité lors de l'aménagement de la conduite d'amenée
- Augmentation des GES pendant la construction des ouvrages projetés
- Empiètement possible dans les milieux humides et hydriques aux sites des infrastructures projetées
- Déboisement aux sites des infrastructures projetées
- Perte de superficies boisées pour l'avifaune aux sites des infrastructures projetées
- Effet sur le paysage

Phase d'exploitation

- Modification des niveaux et des débits du ruisseau Gordon en aval du barrage Lumsden et de la rivière Kipawa en aval du barrage Laniel ainsi que des niveaux d'eau dans les lacs Thriot, Nadeau et Bellemare
- Modification du régime de formation des glaces en aval du barrage Kipawa et de la rivière Kipawa en aval du barrage Laniel ainsi que dans les lacs Thriot, Nadeau et Bellemare
- Exondation de superficie d'habitat du poisson à déterminer et entraînement possible des poissons vers les turbines
- Perturbation possible des habitats riverains sur les cours d'eau et plan d'eau
- Perturbation possible pour les résidents

- Perturbation possible de certaines activités récréotouristiques sur la rivière Kipawa (ex. kayak, rafting)
- Modifications ponctuelles du paysage aux sites d'aménagement (grande chute et ruisseau Gordon) et la valeur des propriétés à proximité des nouvelles infrastructures

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

Le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre, principalement pendant la phase de construction. Les principales sources seront la construction des centrales, les machineries et le béton nécessaires à ces infrastructures. Étant donné qu'aucun nouveau réservoir ne sera créé, les émissions de GES associés à l'exploitation seront très faibles. Une étude détaillée sur les GES sera effectuée dans le cadre du projet.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature

Je déclare que :

- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.

Prénom et nom

Anne-Marie Wagner

Signature

Date

2024-05-31

Annexe I
Résolution du conseil municipal

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.

GESTION ONIMIKI INC.

(la « Société »)

RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATÉES DU 11 AVRIL 2024

AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UN AVIS DE PROJET AUPRÈS DU MELCCFP

ATTENDU QUE la Société agit à titre de commandité pour la société en commandite Énergie Renouvelable Onimiki S.E.C. (la « SEC ») et qu'elle est la seule autorisée à administrer et obliger la SEC, avec plein pouvoir et autorité, tel que conféré par la convention de société en commandite initiale datée du 1er mars 2023 ;

ATTENDU QU'il est souhaité d'entamer des démarches auprès des autorités gouvernementales appropriées dans le but de faire avancer le projet hydroélectrique de la SEC :

ATTENDU QUE quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 3.1.1 ou 3.1.1.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » en y décrivant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer ; et

ATTENDU QUE cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer ; et

ATTENDU QUE le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet et qu'il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés.

IL EST RÉSOLU :

- **D'AUTORISER** CIMA+, en la qualité de Mme Anne-Marie Wagner à déposer le formulaire « Avis de projet » dûment complété auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;
- **D'AUTORISER** le versement d'un montant de 1 664 \$ pour l'analyse du dossier auprès du MELCCFP ; et
- **D'AUTORISER** tout administrateur ou dirigeant de la Société à poser les gestes nécessaires et signer tout document afin de donner effet aux présentes résolutions.

INSERTION DANS LE LIVRE

IL EST RÉSOLU QU'un exemplaire des résolutions ci-dessus énoncées soit inséré dans le livre de procès-verbaux de la Société.

VALIDITÉ

Les résolutions qui précèdent, signées par tous les administrateurs de la Société habiles à voter sur ces résolutions, ont, conformément à la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), la même valeur que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration et ces résolutions peuvent être signées par télécopieur, format de document portable (PDF) ou autre moyen ou procédé électronique et en autant d'exemplaires que nécessaire et lorsque tous signés, seront réputés constituer un seul document.

Jonathan Launière

Jonathan Launière (Apr 16, 2024 16:31 EDT)

JONATHAN LAUNIÈRE

Serge Simard

Serge Simard (Apr 16, 2024 11:29 EDT)

SERGE SIMARD

Daniel Dufault

Daniel Dufault (Apr 16, 2024 09:07 EDT)

DANIEL DUFAULT

Nicole Rochon

Nicole Rochon (Apr 16, 2024 10:29 EDT)

NICOLE ROCHON

David McLaren

David McLaren (Apr 16, 2024 10:22 EDT)

DAVID MCLAREN

Jennifer Chevrier

Jennifer Chevrier (Apr 16, 2024 10:22 EDT)

JENNIFER CHEVRIER

Martha Polson

Martha Polson (Apr 16, 2024 08:28 EDT)

MARTHA POLSON

Ashley Desjardins

Ashley Desjardins (Apr 17, 2024 08:55 EDT)

ASHLEY DESJARDINS

Résolution_Dépôt d'un avis de projet

Final Audit Report

2024-04-17

Created:	2024-04-16
By:	Maryse Garneau (mgarneau@devpek.ca)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAo7f9cKGt6uANUgUqt1qVZanlivkg4IQc

"Résolution_Dépôt d'un avis de projet" History

-  Document created by Maryse Garneau (mgarneau@devpek.ca)
2024-04-16 - 1:02:50 PM GMT
-  Document emailed to David McLaren (dmclaren@kebaowek.ca) for signature
2024-04-16 - 1:02:53 PM GMT
-  Document emailed to Daniel Dufault (urb@mrctemiscamingue.qc.ca) for signature
2024-04-16 - 1:02:54 PM GMT
-  Document emailed to Martha Polson (mpolson@wolflakefirstnation.com) for signature
2024-04-16 - 1:02:54 PM GMT
-  Document emailed to Jonathan Launière (jonathan.launiere@mashteuiatsh.ca) for signature
2024-04-16 - 1:02:54 PM GMT
-  Document emailed to Serge Simard (serge.simard@mashteuiatsh.ca) for signature
2024-04-16 - 1:02:54 PM GMT
-  Document emailed to Nicole Rochon (jnrochon@hotmail.com) for signature
2024-04-16 - 1:02:54 PM GMT
-  Document emailed to Jennifer Chevrier (jchevrier@kebaowek.ca) for signature
2024-04-16 - 1:02:54 PM GMT
-  Document emailed to Ashley Desjardins (adesjardins@wolflakefirstnation.com) for signature
2024-04-16 - 1:02:55 PM GMT
-  Email viewed by David McLaren (dmclaren@kebaowek.ca)
2024-04-16 - 1:03:11 PM GMT
-  Email viewed by Martha Polson (mpolson@wolflakefirstnation.com)
2024-04-16 - 1:03:49 PM GMT

 Email viewed by Daniel Dufault (urb@mrctemiscamingue.qc.ca)
2024-04-16 - 1:03:50 PM GMT

 Document e-signed by David McLaren (dmclaren@kebaowek.ca)
Signature Date: 2024-04-16 - 1:05:16 PM GMT - Time Source: server

 Document e-signed by Daniel Dufault (urb@mrctemiscamingue.qc.ca)
Signature Date: 2024-04-16 - 1:07:21 PM GMT - Time Source: server

 Document e-signed by Martha Polson (mpolson@wolflakefirstnation.com)
Signature Date: 2024-04-16 - 1:08:45 PM GMT - Time Source: server

 Email viewed by Serge Simard (serge.simard@mashteuiatsh.ca)
2024-04-16 - 2:08:46 PM GMT

 Document e-signed by Serge Simard (serge.simard@mashteuiatsh.ca)
Signature Date: 2024-04-16 - 2:09:20 PM GMT - Time Source: server

 Email viewed by Nicole Rochon (jnrochon@hotmail.com)
2024-04-16 - 2:57:31 PM GMT

 Document e-signed by Nicole Rochon (jnrochon@hotmail.com)
Signature Date: 2024-04-16 - 2:59:16 PM GMT - Time Source: server

 Email viewed by Jennifer Chevrier (jchevrier@kebaowek.ca)
2024-04-16 - 8:21:56 PM GMT

 Document e-signed by Jennifer Chevrier (jchevrier@kebaowek.ca)
Signature Date: 2024-04-16 - 8:22:31 PM GMT - Time Source: server

 Email viewed by Jonathan Launière (jonathan.launiere@mashteuiatsh.ca)
2024-04-16 - 8:31:18 PM GMT

 Document e-signed by Jonathan Launière (jonathan.launiere@mashteuiatsh.ca)
Signature Date: 2024-04-16 - 8:31:49 PM GMT - Time Source: server

 Email viewed by Ashley Desjardins (adesjardins@wolflakefirstnation.com)
2024-04-17 - 12:38:46 PM GMT

 Document e-signed by Ashley Desjardins (adesjardins@wolflakefirstnation.com)
Signature Date: 2024-04-17 - 12:39:48 PM GMT - Time Source: server

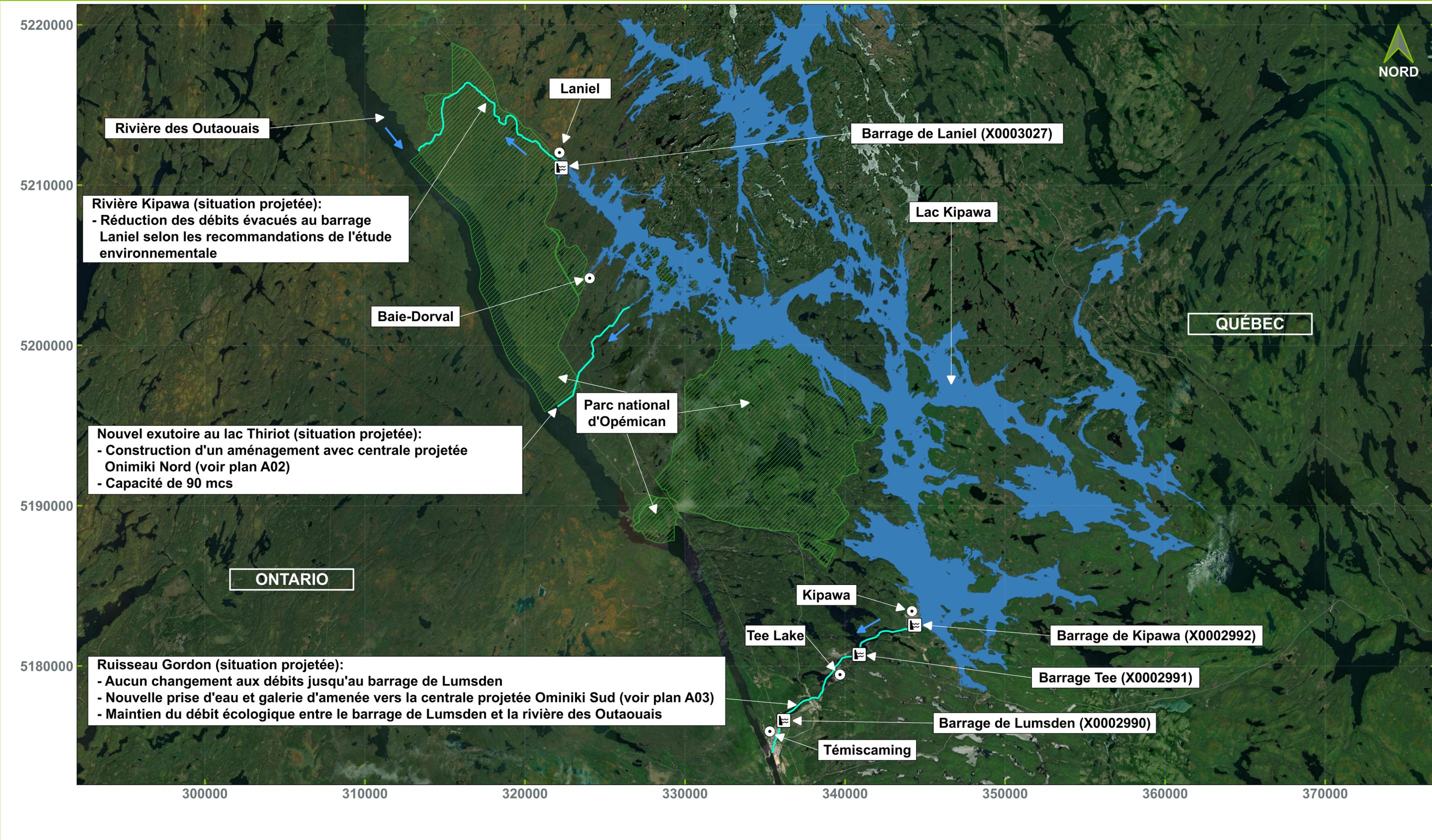
 Agreement completed.
2024-04-17 - 12:39:48 PM GMT

Annexe II

Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

DATE D'IMPRESSION: 2024-03-06T12:15:00.000 / TAILLE PAPIER: ISO A1 (841,00 x 594,00 mm)
 CHEMIN: Z:\Cima-210\Centrales\Projets\HS00328 - PEK - Onimiki\Conception\3D-Calculs\Hydraulique\CGIS\2023-11-27\HS00328_Onimiki_Scenarios_Traces_Centrale_V4_OnimikiNORD.qgz



Rivière des Outaouais

Laniel

Barrage de Laniel (X0003027)

Rivière Kipawa (situation projetée):
 - Réduction des débits évacués au barrage Laniel selon les recommandations de l'étude environnementale

Lac Kipawa

Baie-Dorval

QUÉBEC

Nouvel exutoire au lac Thriot (situation projetée):
 - Construction d'un aménagement avec centrale projetée Onimiki Nord (voir plan A02)
 - Capacité de 90 mcs

Parc national d'Opémican

ONTARIO

Kipawa

Barrage de Kipawa (X0002992)

Ruisseau Gordon (situation projetée):
 - Aucun changement aux débits jusqu'au barrage de Lumsden
 - Nouvelle prise d'eau et galerie d'amenée vers la centrale projetée Onimiki Sud (voir plan A03)
 - Maintien du débit écologique entre le barrage de Lumsden et la rivière des Outaouais

Tee Lake

Barrage Tee (X0002991)

Barrage de Lumsden (X0002990)

Témiscaming

Système de coordonnées: NAD83 (SCRS), Projection MTM fuseau 10, Datum vertical: CGVD28.
 Fond de carte: ESRI Satellite / ArcGIS World imagery



LÉGENDE:

- LAC KIPAWA
- PARC NATIONAL D'OPÉMICAN
- EXUTOIRE DU LAC AVEC AMÉNAGEMENT - EXISTANT OU PROJETÉ
- TERRITOIRE INONDÉ
- ZONE EXONDÉE
- CANAL À EXCAVER
- BARRAGE OU DIGUE EXISTANT
- CENTRALE PROJETÉE
- PRISE D'EAU PROJETÉE
- GALERIE D'AMENÉE PROJETÉE
- BASSIN D'ÉQUILIBRE ET PUIT D'ACCÈS
- ROUTE D'ACCÈS - PROJETÉE
- MUNICIPALITÉ
- DIRECTION ÉCOULEMENT
- COURS D'EAU
- LIGNE ÉLECTRIQUE

No.	Date	Description	Par
C	2024-05-24	Pour avis de projet	P.D.
B	2024-03-06	Pour présentation publique	P.D.
A	2023-11-29	Pour information au client	P.D.

INGÉNIEUR:



900-740, rue Notre-Dame Ouest, Montréal QC H3C 3X6 CANADA

DISCIPLINE:

CLIENT: Développement Pek inc.

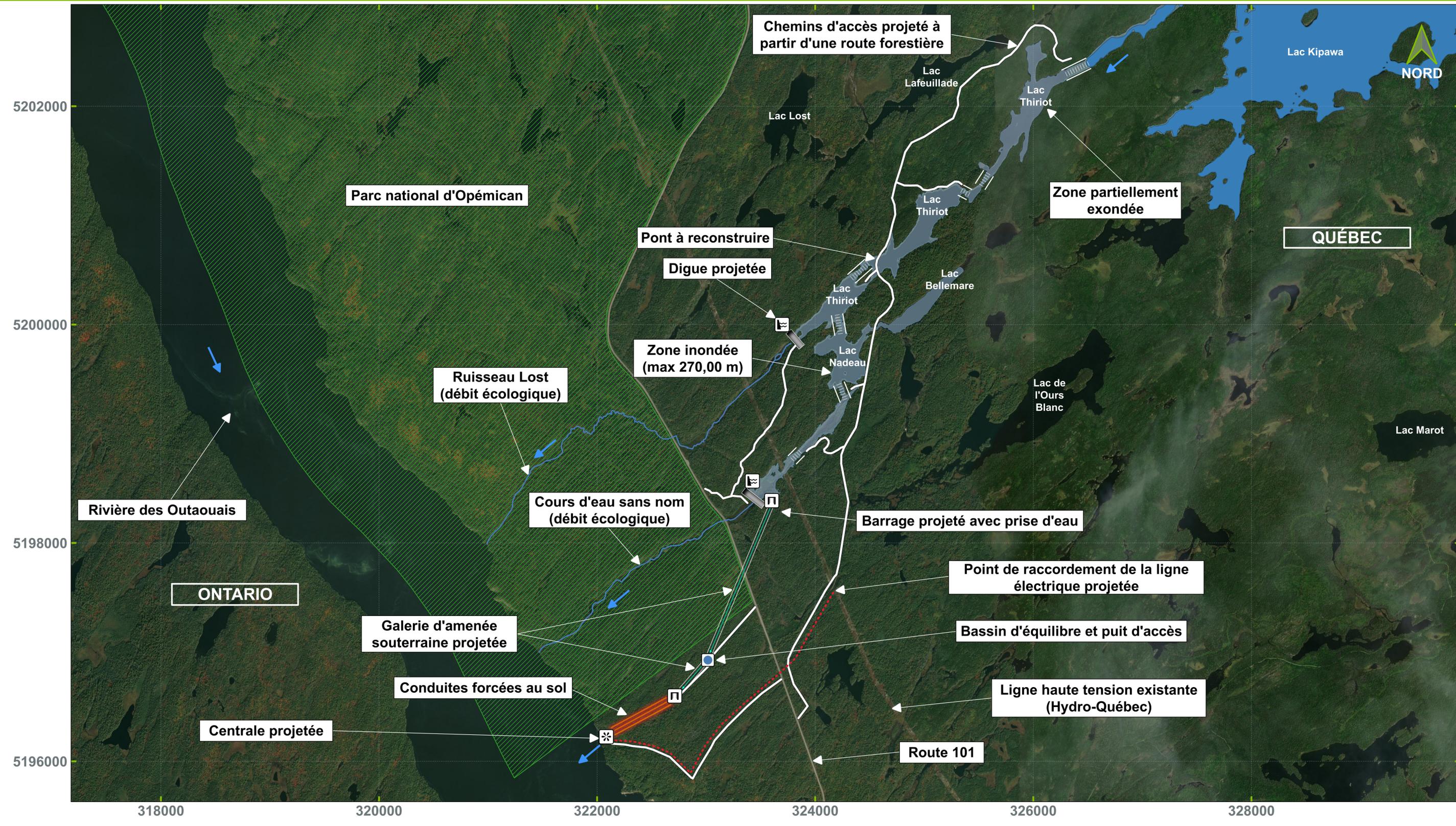
PROJET: Onimiki

TITRE DU DESSIN: Carte d'ensemble - Projet Onimiki Lac Kipawa

DESSINÉ PAR: Patrice Dion, ing.	ÉCHELLE: 1 : 200 000
CONÇU PAR: Yann Berton, ing.	DATE: 2024-05-24
VÉRIFIÉ PAR: Emmanuel Paquin, ing.	VÉRIFIÉ PAR: Gérard Vallière, ing.
PROJET No: HS00328	CARTE No: A01-C
FEUILLE No: 01	

Cette carte présente les concepts préliminaires du projet et a été produite avant que l'ingénierie soit réalisée.

DATE D'IMPRESSION: 2024-03-06 12:15:00 / TAILLE PAPIER: ISO A1 (841,00 x 594,00 mm)
 CHEMIN: Z:\Cima-210\Centrales\Projets\HS00328 - PEK - Onimiki\Conception\3D0-Calculs\Hydraulique\OCS\2023-11-27\HS00328_Onimiki_Scenarios_Traces_Centrale_V4_OnimikiNORD.aggz



Système de coordonnées: NAD83 (SCRS), Projection MTM fuseau 10, Datum vertical: CGVD28.
 Fond de carte: ESRI Satellite / ArcGIS World Imagery



LÉGENDE:

- LAC KIPAWA
- PARC NATIONAL D'OPÉMICAN
- EXUTOIRE DU LAC AVEC AMÉNAGEMENT - EXISTANT OU PROJETÉ
- TERRITOIRE INONDÉ
- ZONE EXONDÉE
- CANAL À EXCAVER
- BARRAGE OU DIGUE EXISTANT
- CENTRALE PROJETÉE
- PRISE D'EAU PROJETÉE
- GALERIE D'AMENÉE PROJETÉE
- BASSIN D'ÉQUILIBRE ET PUIT D'ACCÈS
- ROUTE D'ACCÈS - EXISTANT OU PROJETÉE
- MUNICIPALITÉ
- DIRECTION ÉCOULEMENT
- COURS D'EAU
- LIGNE ÉLECTRIQUE PROJETÉE
- CONDUITE FORCÉE

No.	Date	Description	Par
C	2024-05-24	Pour avis de projet	P.D.
B	2024-03-06	Pour présentation publique	P.D.
A	2023-11-29	Pour information au client	P.D.

INGÉNIEUR:



900-740, rue Notre-Dame Ouest, Montréal QC H3C 3X6 CANADA

DISCIPLINE:

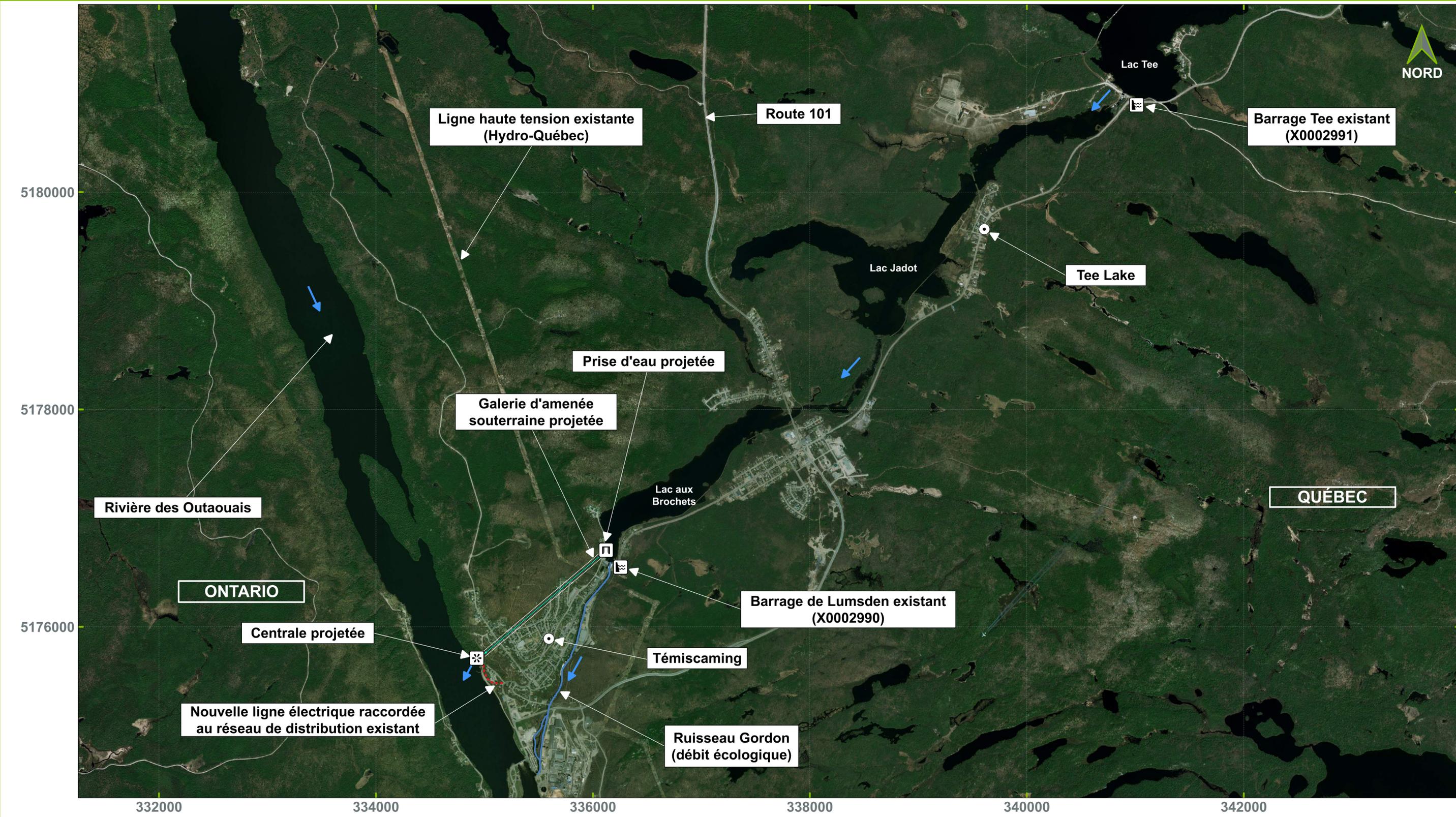
CLIENT:
Développement Pek inc.

PROJET:
Onimiki

TITRE DU DESSIN:
**Carte d'ensemble
Nouvel exutoire au lac Thiriot
Aménagement hydroélectrique
projeté Onimiki Nord**

DESSINÉ PAR: Patrice Dion, ing.	ÉCHELLE: 1 : 30 000
CONÇU PAR: Yann Berton, ing.	DATE: 2024-05-24
VÉRIFIÉ PAR: Emmanuel Paquin, ing.	VÉRIFIÉ PAR: Gérard Vallière, ing.
PROJET No: HS00328	CARTE No: A02-C
FEUILLE No: 01	

Cette carte présente les concepts préliminaires du projet et a été produite avant que l'ingénierie soit réalisée.



Système de coordonnées: NAD83 (SCRS), Projection MTM fuseau 10, Datum vertical: CGVD28.
Fond de carte: ESRI Satellite / ArcGIS World imagery



LÉGENDE:

- LAC KIPAWA
- PARC NATIONAL D'OPÉMICAN
- EXUTOIRE DU LAC AVEC AMÉNAGEMENT - EXISTANT OU PROJETÉ
- TERRITOIRE INONDÉ
- ZONE EXONDÉE
- CANAL À EXCAVER
- BARRAGE OU DIGUE EXISTANT
- CENTRALE PROJETÉE
- PRISE D'EAU PROJETÉE
- GALERIE D'AMENÉE PROJETÉE
- BASSIN D'ÉQUILIBRE ET PUIT D'ACCÈS
- ROUTE D'ACCÈS - EXISTANT OU PROJETÉE
- MUNICIPALITÉ
- DIRECTION ÉCOULEMENT
- COURS D'EAU
- LIGNE ÉLECTRIQUE PROJETÉE

No.	Date	Description	Par
C	2024-05-24	Pour avis de projet	P.D.
B	2024-03-06	Pour présentation publique	P.D.
A	2023-11-29	Pour information au client	P.D.

INGÉNIEUR:



900-740, rue Notre-Dame Ouest, Montréal QC H3C 3X6 CANADA

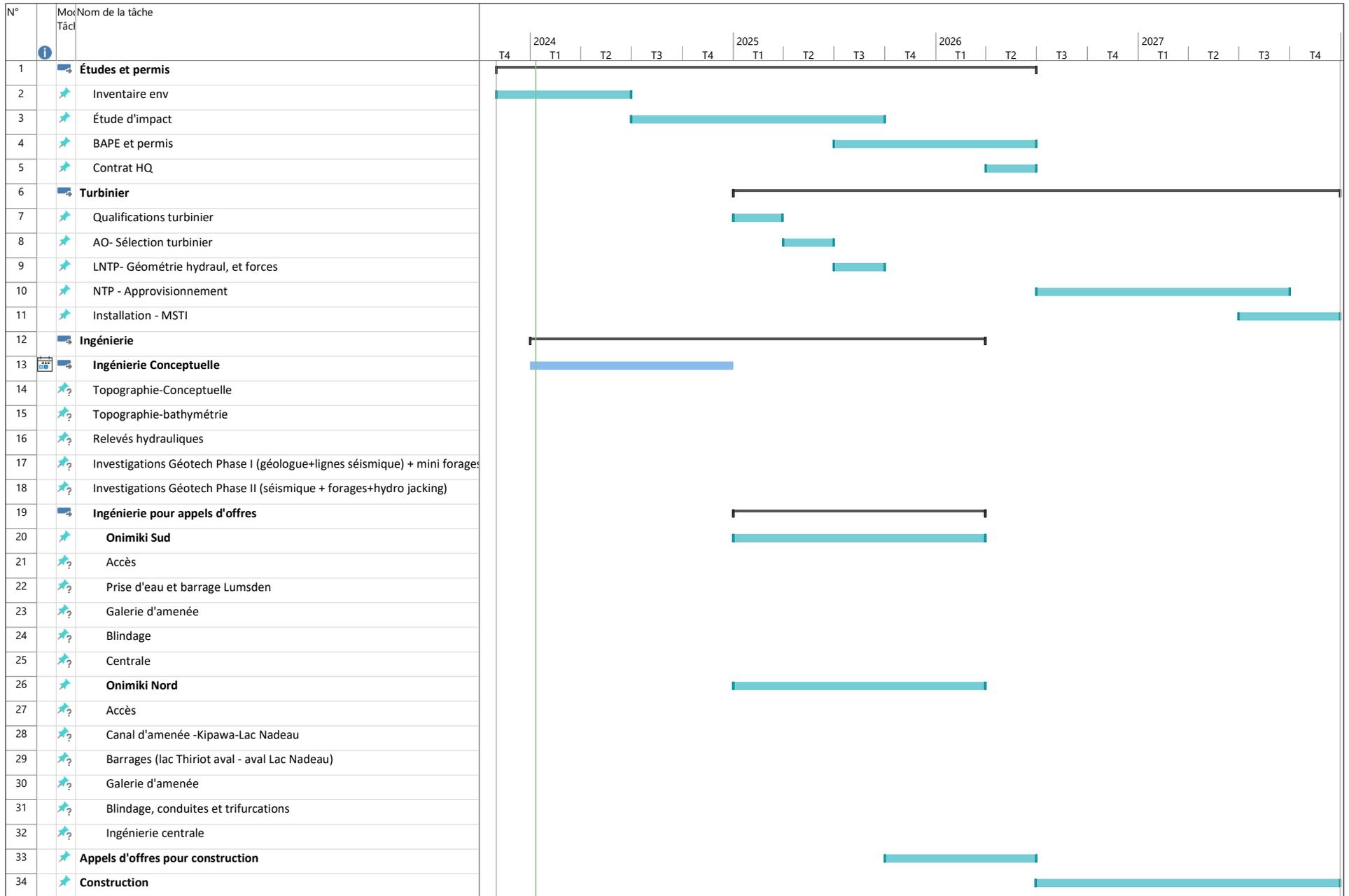
DISCIPLINE:

CLIENT:
Développement Pek inc.

PROJET:
Onimiki

TITRE DU DESSIN:
Carte d'ensemble Ruisseau Gordon Aménagement hydroélectrique projeté Onimiki Sud

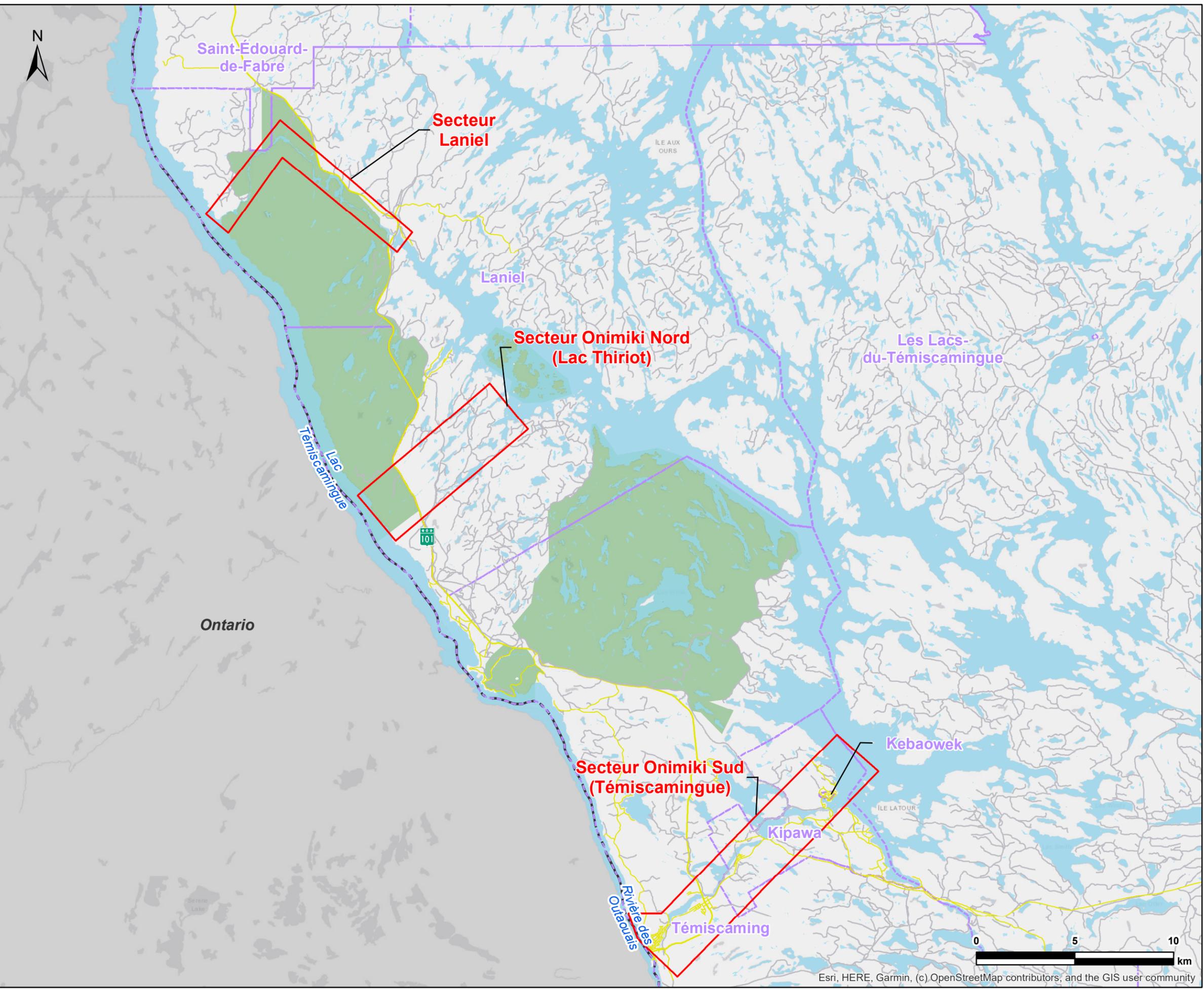
DESSINÉ PAR: Patrice Dion, ing.	ÉCHELLE: 1 : 30 000
CONÇU PAR: Yann Berton, ing.	DATE: 2024-05-24
VÉRIFIÉ PAR: Emmanuel Paquin, ing.	VÉRIFIÉ PAR: Gérard Vallière, ing.
PROJET No: HS00328	CARTE No: A03-C
FEUILLE No: 01	



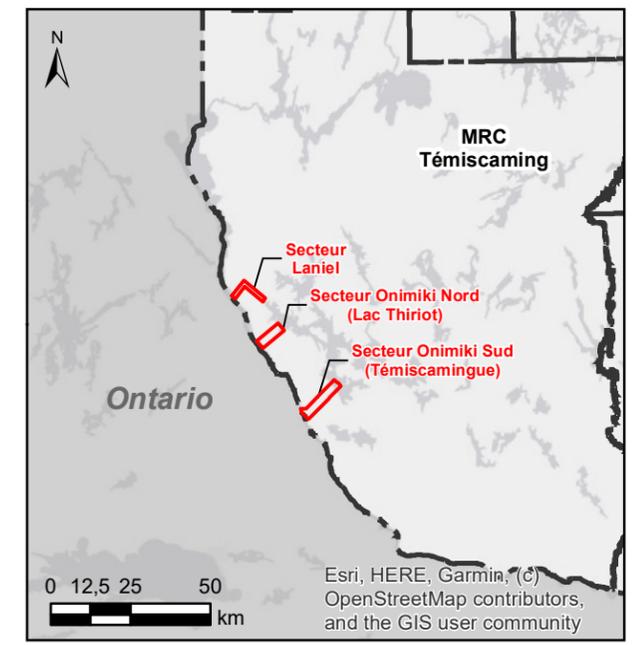
Projet : MSP-Onimiki_R240111 Date : Jeu 24-01-11	Tâche	[Barre bleue]	Récapitulatif du projet	[Barre grise]	Tâche manuelle	[Barre cyan]	Début uniquement	[Carré blanc]	Échéance	[Flèche verte]
	Fractionnement	[Pointillés]	Tâche inactive	[Carré blanc]	Durée uniquement	[Barre cyan]	Fin uniquement	[Carré blanc]	Avancement	[Barre bleue]
	Jalon	[Losange]	Jalon inactif	[Losange]	Report récapitulatif manuel	[Barre cyan]	Tâches externes	[Barre grise]	Progression manuelle	[Barre bleue]
	Récapitulative	[Barre noire]	Récapitulatif inactif	[Barre grise]	Récapitulatif manuel	[Barre noire]	Jalons externes	[Losange]		

Annexe III
Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

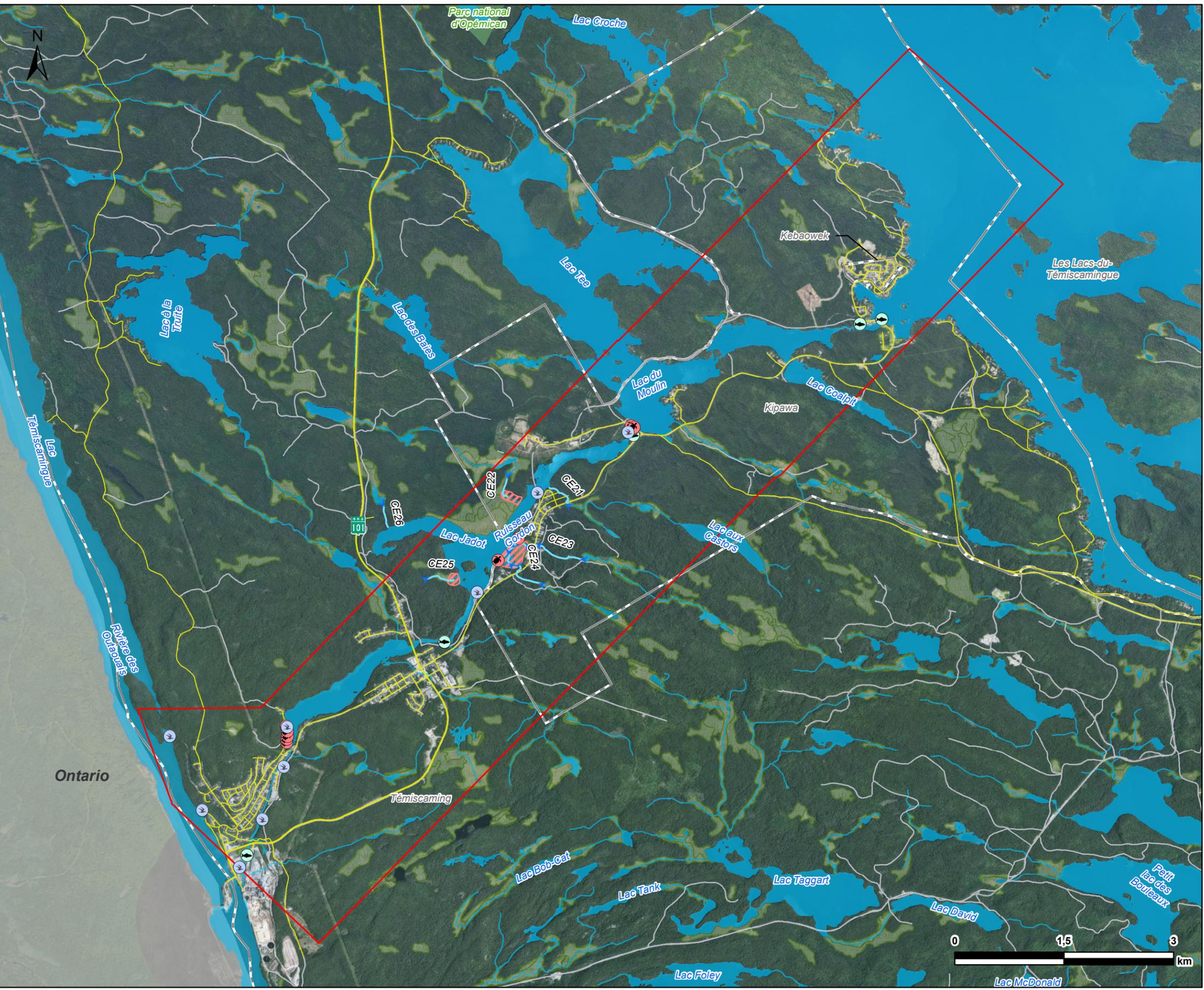


- Localisation**
-  Zone d'étude
 -  Limite de la municipalité
 -  Limite de la municipalité régionale de comté (MRC)
 -  Hydrographie
 -  Parc national d'Opémican
- Réseau routier**
-  Chemin forestier
 -  Route locale
 -  Route nationale/régionale



Projet de construction des centrales Onimiki Nord et Sud par Énergie renouvelable Onimiki S.E.C.

Carte 1 : Localisation des secteurs d'intervention



Localisation

- Limite de la municipalité
- Limite de la municipalité régionale de comté (MRC)
- Parc national d'Opémican
- Milieux humides potentiels

Réseau routier

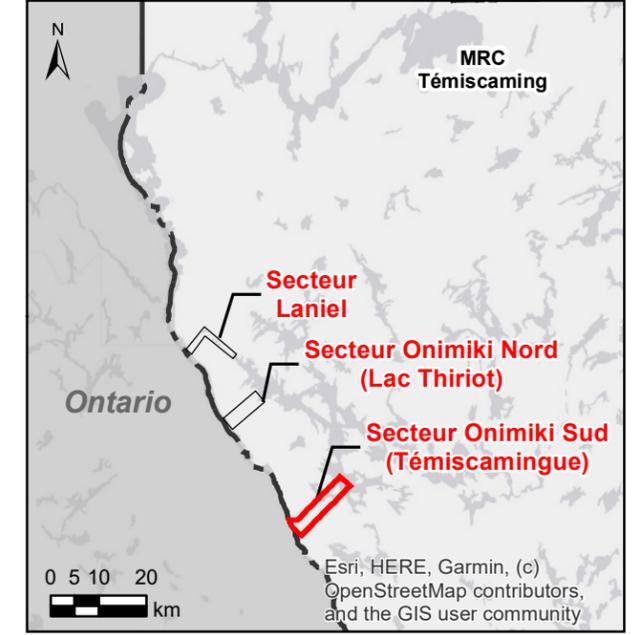
- Chemin forestier
- Route locale
- Route nationale/régionale

Hydrographie

- Cours d'eau (CIMA+, 2023)
- Cours d'eau
- Plan d'eau

Inventaires 2023

- Avifaune
- Herpétofaune
- Ichtyofaune
- Recherche active (herpétofaune)



Projet de construction des centrales Onimiki Nord et Sud par Énergie renouvelable Onimiki S.E.C.

Carte 2 : Inventaires fauniques 2023

Échelle: 1:50 000
 Projection: NAD 1983 CSRS MTM 10
 Fichier: HS00328_Onimiki_inv2023.mxd
 Source: CIMA+, MERN (2018), MFFP (2017), MFFP (2019), MELCC et MERN (2019), Imagerie du Gouvernement du Québec.
 Préparé par : Marie-Ève Lajeunesse
 Vérifié par : Anne-Marie Wagner



